



COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRÉ-MÉDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 7 avril 2022

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 du mois d'avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 20 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOUBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : M. Alain BERTRAND, qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP
5
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY
M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH
Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Hélène CROMBEZ, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC

Absent et non représenté : 2 Mme Anne ESCOLA, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO

Mme Sylvie LAVERGNE est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, chers collègues. Tout d'abord, même si nous sommes un peu serrés, on est quand même très heureux de pouvoir revenir dans notre salle de Conseil Municipal. Quelques travaux sont prévus dans les mois qui viennent, j'aurai l'occasion d'en reparler tout à l'heure. Alors, c'est un peu l'hécatombe parmi les élus, ça continue. Donc nous avons des procurations entre les mains. [lecture des procurations]. Je vais vous demander un ou une volontaire pour être secrétaire de séance. Madame LAVERGNE ? Je vous remercie.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire introduit la séance.

M. le Maire : Nous allons ouvrir cette séance du Conseil Municipal qui a pour thème principal comme vous le savez le budget primitif de la ville entre autres, avec l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion. C'est un moment important dans la vie de la municipalité puisque ce budget va être le fléchage de notre action 2022 bien sûr, mais aussi le fléchage des années qui suivent, puisque les travaux qui vont être engagés cette année doivent être engagés pour plusieurs années.

Avant tout, un petit point de l'actualité canaulaise. Vous avez vu ce qu'il s'est passé et qui continue de se passer en Ukraine, et bien sûr nous ne sommes pas restés les bras croisés. On avait déjà délibéré lors du dernier Conseil Municipal, donc un gros camion est parti en Ukraine et puis d'autres colis qui finalement n'étaient pas destinés aux Ukrainiens ont été distribués par la Croix Rouge sur le département. Donc on se félicite bien sûr de la générosité des canaulais, mais on ne peut pas se féliciter de ce qui est en train de se passer en Ukraine. Et quand on écoute au réveil les informations, parce que c'est souvent comme ça que ça se passe quand il y a des conflits dans le monde, on n'est pas rassuré et on espère bien sûr qu'une sortie de ce conflit permettra de concentrer notre action sur le quotidien et de ne plus avoir à s'inquiéter de toutes ces populations qui sont mises en danger aujourd'hui.

Vous informer aussi, et là c'est plus réjouissant, de toutes les activités à venir. Alors je ne ferai pas une liste exhaustive bien sûr de tout ce qui va se passer pendant les vacances de Pâques, mais je reviendrai sur le séjour à Paris de nos jeunes qui est organisé par le Spot Jeune. Ils partent donc en villégiature du lundi 25 au vendredi 29 avril. Ils vont avoir la possibilité de découvrir les lieux historiques de la capitale mais aussi de vivre ensemble, et ça le vivre-ensemble, aujourd'hui on en a bien besoin. Donc félicitations aux organisateurs et à nos équipes. Et puis bien sûr, je ne déclinerai pas toutes les activités de sports-vacances, avec aussi le sport adapté aux seniors, les formations premiers-secours santé mentale et tout ce qui est organisé par nos équipes aujourd'hui et qui va dans le sens que nous souhaitons, à la fois pour le service des Sports, n'est-ce pas Madame LAVERGNE, pour le service culturel, mais aussi avec les activités du CCAS, et ça c'est important.

Et parler de l'information culturelle d'ailleurs puisqu'on a de beaux succès sur la nouvelle saison. On a besoin de se détendre, donc profitez de ces moments-là. Et les canaulais en sont très heureux puisqu'on fait presque salle pleine à chaque fois à L'Escoure sur cette saison culturelle. C'est vrai que ces moments de détente nous permettent un peu de nous isoler mentalement et de pouvoir reprendre à peu près une vie normale, après à la fois la crise COVID et la guerre qui frappe chaque jour aux portes de l'Europe.

Je ferai aussi un petit point rapide sur les travaux. Pour ceux qui sont passés à la plage sud, après le plan-plage, on continuera le centre-ville sur un axe qui est parfois difficile à organiser en saison estivale. Il y avait de gros problèmes électriques sur ce quartier et c'est plus d'1 kilomètre de réseau que nous effaçons. Donc les travaux sont en cours de se terminer sur l'effacement des réseaux en lui-même, après l'été on sortira les poteaux et les candélabres seront mis en place, ce qui nous permettra d'attaquer dans la foulée la Route du Lion qui sera la connexion avec le plan-plage de cette même appellation avec une bande de 3 mètres qui sera réservée à de la circulation partagée, en particulier le vélo, puisque vous savez que c'est le passage de la Vélodyssée et à ce titre-là, les travaux seront engagés après l'été sur la Route du Lion.

On vient de terminer aussi les travaux sur le Stade Albert François, on a retrouvé une belle piste d'athlétisme, mais aussi tous les vestiaires, la peinture du complexe a été refaite et la pelouse avait été changée l'année dernière. Donc beaucoup de travaux ont été réalisés autour de ce stade qui a repris une belle attractivité. Alors je souhaite bien sûr que les résultats suivent pour notre Club de foot, mais j'ai déjà vu cet après-midi tous ces petits gamins qui couraient partout. Donc la relève est peut-être assurée, mais on souhaite aussi que nos seniors montrent l'exemple.

Des travaux aussi qui vont démarrer le 16 avril, mais vous en êtes habitués puisque ce sont les travaux annuels sur le ré-ensablement de nos plages sur la plage de repli. Alors ce sont des petits volumes qui sont réattribués

à la plage de repli, et surprise cette année avec un phénomène qui nous réjouit mais qui ne sera pas récurrent j'en suis persuadé, c'est qu'on a un niveau de sable qu'on n'a jamais eu au mois d'avril. C'est-à-dire que le sable n'est presque pas parti cet hiver. Alors bien sûr, on continue sur la stratégie à travailler autour d'Hervé, de toutes les équipes qui nous accompagnent et du GIP, mais on a 3m50 à 4m de sable d'épaisseur parfois, alors que l'année dernière on était au pied de l'ouvrage. Donc on travaille à réensabler sur la plage de repli, et derrière ça nous facilitera les activités de plage qui malheureusement ont été endeuillées, n'est-ce pas Hervé, et je crois que Philippe y était aussi hier soir, car un visiteur strasbourgeois s'est noyé au niveau de la plage centrale. Il faut donc rappeler que quand la mer est dans un état comme ça, il faut faire très attention.

Nous déplorons donc cette noyade, et ça me fait une transition pour dire aussi que les postes de secours ouvriront il me semble le 30 avril et que les sauveteurs seront recrutés ce dimanche avec les stages en mer. On a beaucoup de candidatures, donc on sera à l'aise pour recruter les meilleurs. Et ce que l'on peut souligner aussi, c'est que dans les meilleurs il y a beaucoup de canaulais qui en font partie aujourd'hui. Cela émane de l'activité du Club de sauvetage et de ce que nous avons encouragé sur ce Club. Donc c'est très agréable de voir les petits canaulais dans les postes et j'espère que d'année en année ce nombre augmentera. Bravo à tous ceux qui œuvrent au recrutement de ces sauveteurs et surtout à leur formation.

Les travaux sont achevés aussi en haut du Huga, vous l'avez sûrement constaté. Revenir aussi sur des grands travaux qui vont démarrer rapidement, avec les travaux d'assainissement surtout, pour permettre au Bourg d'être bien assaini, ce qui va permettre à la fois de répondre à quelques problématiques, en particulier sur l'Avenue de la Côte d'Argent mais aussi sur des secteurs un peu plus bas, puisque nous allons doubler le réseau. Tout ça représente une enveloppe de 3,2 millions d'euros avec de belles subventions que nous sommes allés chercher. Ces travaux vont durer 8 mois et ils vont finalement peu impacter la vie des canaulais puisque ça se fera par tronçons le long de la route, même s'il y aura toujours quelques gênes. On va partir du PR puisqu'on renforce le PR12 de Talaris qui avait un problème récurrent depuis très longtemps et on s'en va vers le Moutchic. Il va falloir traverser le canal, puis nous allons traverser le centre du Moutchic pour partir vers Carreyre. Ce sera fait en plusieurs tronçons qui seront bien sûr maillés par la suite.

Ce sont donc 8 mois de travaux pour préparer l'avenir de ce Bourg et permettre justement qu'il n'y ait plus de problème d'assainissement. Je rappelle qu'au préalable, on avait déjà changé beaucoup de réseau qui était vieillissant. Je parle de l'Avenue du Lac qui est concernée par les futurs travaux à l'horizon 2024. Et on a aussi travaillé sur les puits et on a travaillé beaucoup de choses qui permettaient surtout l'entrée des pluviales sur ces réseaux d'assainissement. Et j'espère que dans quelques jours on aura un petit débordement, ça me plairait bien, parce que le niveau de notre lac est très bas et que nous sommes en déficit, en sachant qu'avec le lac de Carcans-Hourtin on n'a pas ouvert les digues depuis 10 mois, rendez-vous compte. On a bloqué l'eau là-bas puisque le lac de Carcans est beaucoup plus grand donc il est plus difficile à remplir.

Alors j'espère que comme l'année dernière les précipitations du mois de mai vont nous permettre justement de retrouver un niveau du lac qui permettent à la fois aux canaulais d'aller se détendre et de pouvoir profiter de la navigation, mais aussi à nos visiteurs de pouvoir être dans les meilleures conditions possibles. Mais aujourd'hui je m'inquiète un peu, il faut qu'il pleuve. Donc avis à ceux qui ont des dons et qui peuvent faire la danse de la pluie. Peut-être René vous avez des dons pour faire tomber la pluie ? Mais c'est vrai que ce sont des questions que l'on se pose parce que quand on regarde comment fonctionne la météo aujourd'hui, et on peut le voir sur l'océan mais on le voit aussi sur terre et quand on regarde les rapports du GIEC et tout ce qui va se passer, on peut être inquiets. L'année dernière c'est ce qui nous est arrivé et c'est ce qui se passe depuis 3 ans où pendant 24 ou 48 heures, on prend les eaux de 2 mois. Autrefois, il pleuvait à peu près tout l'hiver au moins une fois par semaine mais aujourd'hui ces précipitations ont lieu là, et c'est bien là qu'il va justement falloir s'adapter.

Donc on commence avec ces travaux d'assainissement qui sont bien au-dessus des capacités du Bourg et qui vont nous permettre de travailler à long-terme. Mais c'est toujours ça qui m'inquiète, ces précipitations de 24 à 48 heures, ça m'angoisse. Certes ça m'inquiète moins que sur d'autres territoires, puisque vous savez que nous avons du sable qui aspire plus vite que la roche ou autre chose, mais bon, il faut vraiment qu'il pleuve car nous avons vraiment un déficit. Et puis sur le territoire, on a aussi une pensée pour les agriculteurs, que ce soit à Carcans avec COUTIN, mais aussi sur Lacanau-Méogas avec LABAT ou sur Hourtin avec de grosses entreprises qui se sont installées et avec qui on travaille d'ailleurs pour éviter les nitrates dans nos eaux du lac. Et les nitrates ont été divisés par 3 en 10 ans. Et on continue de les accompagner sur des projets de bassines, sur des retenues d'eau qui filtreraient mais aussi pour l'épandage forêt. Donc ces agriculteurs ont besoin d'eau

et on les accompagne sur beaucoup de dispositifs avec tous les partenaires, mais je pense que ça va être compliqué pour la suite.

Quelques travaux qui vont démarrer aussi mais au mois de mai. Vous voyez que dans cette salle nous sommes un peu serrés, donc sans faire de folies, on va permettre l'extension de la salle du Conseil Municipal pour surtout mieux accueillir le public, en particulier sur les services d'urbanisme, puisque nous allons mailler le bâtiment de La Poste au bâtiment de la Mairie, ce qui permettra un plus grand confort à la fois de nos agents mais aussi des publics. Donc ces gros travaux vont démarrer au mois de mai pour une période de 8 à 9 mois, pour que cette Mairie qui aujourd'hui est un peu petite pour nos services, car Lacanau grossit avec aussi des services qui s'enrichissent de nouvelles personnes.

La traversée du Bourg va aussi démarrer cette année, donc on va jouer du marteau-piqueur puisqu'on va démarrer par les tronçons depuis la Mairie jusqu'au cimetière, ensuite la partie de l'Avenue du Lac et on poursuivra l'année prochaine pour finir jusqu'à la jetée. On aura donc terminé fin 2023 ou début 2024 en ayant finalisé la piste cyclable et la traversée de Bourg. Et la bonne surprise de ces derniers jours, c'est qu'à travers le dossier de candidature que nous avons déposé pour les nouvelles mobilités sur les plans de relance, on a encore réussi à attraper presque 1 million d'euros de subventions supplémentaires sur ce dossier-là. Donc je le répète souvent à mes collègues élus, il faut faire des dossiers, il faut avoir les plans, il faut avoir les schémas, et une fois qu'on coche toutes les cases, on peut aller chercher ces subventions. C'est donc plutôt heureux pour Lacanau, après les 4,5 millions d'euros sur ADS et le plan partenarial d'aménagement avec l'Etat et c'est plutôt une bonne nouvelle pour nos finances comme vous le verrez avec la présentation des budgets par notre Adjoint aux Finances Monsieur DEBEVER. Donc ça c'est plutôt une belle chose.

Le PPA aussi devrait démarrer après l'été quand on aura signé les accords avec les services de l'État qui sont de plus en plus pointilleux, mais ça devrait aussi démarrer après l'été avec des réunions publiques avant l'été pour vous présenter à la fois le budget, la réunion publique sur les travaux du Bourg et les travaux à l'océan. Donc on va revenir dans les salles pour enfin présenter aux canaulais les projets et en débattre avec eux et ça c'est une bonne chose.

Nous avons aussi un agenda aussi sympathique avec aussi le retour de la Patrouille de France au mois de mai. Alors c'est vrai que j'ai entendu dire que ce n'était pas très « développement durable », mais bon, on a quand même un attachement particulier à cette patrouille qui nous a visités déjà plusieurs fois. Donc quelques avions vont venir égarer notre après-midi au mois de mai, et c'est sans doute positif dans le cadre de l'attractivité de notre commune. Il était bien aussi de les remettre en piste puisqu'ils n'ont pas volé depuis un moment au-dessus des villes. Donc c'est un vrai plaisir de les accueillir. Nous aurons aussi le prochain Conseil Municipal le 24 mai à 19h qui se tiendra en salle du Conseil bien sûr.

Des opérations aussi avec l'ADEC qui est très engagée avec nous sur toutes les opérations de développement durable. Aujourd'hui on travaille beaucoup avec eux sur les manifestations, c'est une association qui a vraiment bien compris comment on travaille avec les déchets. Alors les déchets c'est toujours un problème un peu compliqué avec nos commerçants, pour leur expliquer qu'on a des obligations de par la loi à l'horizon 2025, surtout en matière d'enfouissement des déchets, et que les objectifs sont fixés par la loi mais ils sont aussi fixés par la Commune. Je parle notamment des bouteilles en plastique que je souhaite voir disparaître.

On a des difficultés aussi sur le tri des déchets des commerçants, donc on travaille aujourd'hui sur tout ce qui concerne les biodéchets. On travaille déjà avec LES DETRITIVORES, une association bordelaise pour collecter ces premiers déchets, et ensuite il va falloir qu'ils s'y mettent aussi sur le tri de ces déchets-là. Certains ont fait un peu la forte tête sur la collecte, notamment sur le Nord du Médoc puisqu'il faut savoir que le SMICOTOM dont nous sommes tous les partenaires, sa première mission ce sont les ordures ménagères sur le particulier et qu'il y a une particularité sur ce syndicat avec une taxe spéciale à aller collecter aussi chez les professionnels. Donc certains ont fait faire des devis par des entreprises privées et ils sont vite revenus taper à la porte du SMICOTOM pour pouvoir travailler ensemble et faire les choses comme il faut. C'est une mission essentielle de notre quotidien et de notre mission de service public

On inaugurera la piste d'athlétisme, n'est-ce pas Madame LAVERGNE, puisqu'on avait remis cette manifestation au 13 mai avec le Parcours du Cœur. Nous sommes très heureux d'être associés à cette grande opération de prévention-santé sur la commune. Et puis nous avons aussi tout un tas de manifestation et je n'oublierai pas bien sûr le Don du sang, sinon je me fais tirer les oreilles par Madame FRITSCH. Donc le Don du

sang sera organisé le vendredi 29 avril et vous le suivez avec toutes les opérations et toute la communication qu'il y a autour du Don du sang, il y a un vrai déficit de sang en France. Donc si vous le pouvez, c'est toujours sur inscription. Et félicitations à toutes tes équipes en tant que Présidente des Donneurs de sang pour leur mobilisation, parce qu'à chaque fois on fait carton plein. Donc bravo à vous tous. Et puis bien sûr on reprendra les cérémonies du 8 mai en mode normal, au départ de la Ville puis à l'océan pour cette date-là.

PROCÈS-VERBAL DU 16 mars 2022

M. le Maire : *Rapidement avant d'attaquer l'ordre du jour, je vais vous demander de valider le procès-verbal du 16 mars 2022. Y a-t-il des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Pas de commentaires et pas d'abstentions.

DÉCISIONS DU MAIRE

M. Le Maire, en vertu de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne connaissance des décisions qu'il a prises conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire : *Vous avez aussi sans doute feuilleté les décisions du Maire. Est-ce qu'il y a des questions ?*

MME LEBLANC : *J'ai une question d'Hélène CROMBEZ concernant le marché de prestation maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de trottoirs et de création d'une passerelle Avenue des Landes. Donc c'était pour savoir où se trouvait exactement cette passerelle, quel était le problème et s'il serait possible d'avoir les plans ?*

M. le Maire : *Alors vous répondrez à Madame CROMBEZ qu'en général, les passerelles on les met au-dessus de l'eau. Alors pour aller à la zone de la Meule, on doit traverser la piste cyclable au-dessus de la petite Berle et de la Berle. Donc la passerelle, on va essayer de la mettre au-dessus de l'eau et elle nous permettra d'aller jusqu'à la Meule.*

PROCÈS-VERBAL DU 13 avril 2022

N° DL13042022-01 : Acquisition des parcelles D 370 – D 375 – D 376 et D 377

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les services de la ville ont été alertés par des promeneurs concernant le mauvais état et la dangerosité de la cheminée de l'ancienne forge située au lieu-dit La Forge, parcelle cadastrée section D n°376.

Dans le souci de conserver cet élément du patrimoine canalais, une proposition d'acquisition a été adressée aux propriétaires indivis, Madame Andrée FORIN et Madame Marie-Amélie FORIN-WIART, pour les quatre parcelles contiguës dont elles sont propriétaires dans ce secteur : D 370, D 375, D 376 et D 377 pour une superficie totale de 109 311 m².

Une offre de prix leur a été faite à 2 000 € l'hectare soit un prix de 21 862,20 € auquel s'ajoute la valeur du bois situé sur ces parcelles, estimée par les services de la ville à 10 360,00 €, soit un montant total de 32 222,20 €.

Par courrier en date du 8 mars 2022, Madame Marie-Amélie FORIN-WIART a fait part de son accord sur le prix en indiquant que son accord implique la mise en place d'une plaque commémorative sur le site de la Forge en mémoire de son père, Monsieur Philippe FORIN, décédé le 20 juillet 2000.

VU l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel « *Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune* »,

VU les articles R1211-1 et R1211-2 du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisition et de prises en location immobilière poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes qui fixe le seuil en-dessous duquel l'avis du directeur départemental des finances publiques n'est pas obligatoire à 180 000 €,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Lacanau d'acquérir les parcelles cadastrées section D n°370, 375, 376 et 377,

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 5 avril 2022,

M. le Maire : Nous avons été plus qu'alertés puisque j'ai moi-même visité plusieurs fois le site de La Forge. Vous avez un plan mais il est difficile de le situer. Tout le monde sait qu'à l'Est de la commune, il y a ce site historique que nous regardons très précieusement depuis longtemps, et on s'est aperçu aussi que la cheminée de La Forge n'avait pas bougé mais il y avait besoin de la renforcer, ou au moins de la mettre en sécurité. Depuis déjà plusieurs années je négocie avec les propriétaires pour avoir justement la possibilité d'abord de mettre en sécurité la cheminée mais aussi de redonner vie à ce site sans amener 100 000 touristes par jour, pour essayer de redonner aux canaulais la possibilité de la visiter aussi, et donc de voir comment on pourrait inventer sous forme ludique ou historique la possibilité de revenir sur ce site.

Alors on a beaucoup de documentation car Jean-Pierre OTTO avait beaucoup travaillé sur le site, donc j'ai demandé à ma Déléguée au Patrimoine et à René MAGNON notre historien de constituer un petit groupe de travail avec tous ceux qui le souhaiteraient bien sûr pour pouvoir remettre en scène ce site précieusement, on ne va pas avoir la folie des grandeurs. Mais je crois que ça fait partie d'une des belles histoires de la commune. Donc par cette libération, nous pouvons devenir propriétaires de La Forge.

Alors il y avait la possibilité d'acquérir juste la parcelle de La Forge, mais c'était un peu compliqué de négocier. Donc finalement dans cette négociation de 32000€, on devient propriétaire de 10 hectares de forêts et de bois autour de La Forge et cette libération me permet justement d'accepter l'acquisition de ces parcelles et de pouvoir autoriser la signature et cette acquisition.

Une petite parenthèse, la propriétaire souhaite aussi rendre hommage à son père, ça fait partie des négociations. Donc on travaillera, Corinne et René, sur une petite plaque qui rendra hommage à son papa qui sur ce site-là a une histoire de famille, et il est important aussi de garder trace de l'Histoire.

M. MAGNON : *Ce sera le dernier, mais l'histoire c'est 1842-1884 donc il faudra en tenir compte*

M. le Maire : *Rassurez-moi, vous n'étiez pas né René ? Merci beaucoup. Donc y a-t-il des commentaires à faire sur cette acquisition de La Forge ? On va essayer de revenir très vite pour mettre en sécurité la cheminée qui fait partie de notre patrimoine. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCEPTER l'acquisition des parcelles cadastrées section D n°370, 375, 376 et 377, sise au lieu-dit La Forge, d'une superficie totale de 109 311 m², appartenant l'indivision FORIN (Madame Andrée FORIN et Madame Marie-Amélie FORIN-WIART au prix de 32 222,20 € (trente-deux mille deux cent vingt-deux euros et vingt centimes)

ARTICLE 2

AUTORISER Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à l'acquisition du bien précité et à signer l'acte authentique d'acquisition et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

ARTICLE 3

DIRE qu'une plaque commémorative sera apposée sur le site de l'ancienne forge en mémoire de Monsieur Philippe FORIN.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL13042022-02 : Dénomination de voies – Impasse de Cantelaude

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales, au terme duquel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune, il appartient à ce dernier de fixer la dénomination des voies.

Plusieurs constructions sont desservies par l'impasse située rue de Cantelaude et constituée des parcelles cadastrées section DN n°104, 103p, 107 et 113. Pour que les services postaux puissent distribuer le courrier à ces adresses, il est nécessaire de dénommer cette impasse.

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de nommer l'impasse située sur les parcelles DN n°104, 103, 107 et 113,

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 5 avril 2022,

M. le Maire : Une délibération classique avec une dénomination de voirie. Alors je l'appelle toujours Impasse Cantelaude et je pensais qu'elle avait une dénomination mais elle n'en avait pas. Donc aujourd'hui nous délibérons pour décider de dénommer l'impasse située rue de Cantelaude sur les parcelles précitées et de m'autoriser à signer tous les documents administratifs.

Je suis rentré dans cette impasse de Cantelaude il n'y a pas si longtemps que ça et j'ai été un peu surpris parce que ça se densifie dans le secteur, mais c'est un peu normal, on est quand même près du centre-ville. Alors y a-t-il des commentaires sur cette délibération ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DECIDER de dénommer l'impasse située rue de Cantelaude sur les parcelles cadastrées section DN n°104, 103, 107 et 113, impasse de Cantelaude.

ARTICLE 2

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL13042022-03 : Désaffectation et déclassement d'une partie des parcelles CK 520, CK 522 et CK 524 – rue des Morilles

Rapporteur : Monsieur le Maire

La ville de Lacanau a cédé le 27 avril 2017 à Monsieur Cyril SEGUY et Madame Céline BIRON les parcelles CK 517, 521, 523, 525, 526 et 532, situées rue des Morilles, en vue de l'édification d'une maison d'habitation.

Afin de finaliser leur projet et en raison de la forme géométrique irrégulière de l'emprise foncière acquise, M. SEGUY et Mme BIRON ont demandé à pouvoir acheter des parties des parcelles communales contiguës, pour une superficie de 91 m², leur permettant de bénéficier d'une aire de stationnement plus adéquate à leur projet.

Toutefois, certaines des parcelles dont l'acquisition est demandée font partie du domaine public communal. Il s'agit des parcelles CK 520, CK 522 et CK 524, sur l'emprise desquelles se situe une partie de la rue des Morilles.

Il convient donc préalablement à toute cession, de constater la désaffectation de cette partie de la rue des Morilles (d'une superficie de 14 m²), d'en prononcer le déclassement et de l'intégrer au domaine privé.

L'article L.141-3 du code de la voirie routière dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de cette partie de la rue des Morilles n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation dans la mesure où cette partie constitue dans les faits un espace vert et non une voirie.

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1,

CONSIDERANT que le déclassement de cette partie de la rue des Morilles est dispensée d'enquête publique dans la mesure où il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par cette voie,

CONSIDERANT que cette partie de la rue des Morilles constituée des parcelles CK 520p, CK 522p et CK 524p n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public,

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 5 avril 2022,

M. le Maire : *Alors ça c'est une vieille délibération et on revient dessus car le propriétaire de la parcelle nous demande de lui céder une petite superficie supplémentaire pour réaliser son projet de maison. Donc aujourd'hui la désaffectation porte sur une superficie de 14 m². Vous le savez, on l'a déjà fait beaucoup de fois autour de cette table, on désaffecte d'abord et après on peut procéder à la vente. Donc cette libération est faite pour constater la désaffectation de cette parcelle de 14 m² et de prononcer le déclassement de la parcelle section CK520, 522 et 524 située Rue des Morilles.*

Vous savez qu'on avait gardé la petite forêt à côté avec les bois de chêne, donc bien sûr on aménagera ensuite un petit passage un peu plus sympa. Nous étions d'ailleurs là-bas il y a 15 jours pour travailler avec les habitants sur plusieurs sujets et je me suis aperçu en discutant avec eux qu'il y avait quelques petits travaux à faire pour le rendre un peu plus sympathique. Donc vous êtes là aussi pour m'autoriser bien sûr à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement. Y a-t-il une question sur ce sujet ? Un vote contre ? Une abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

CONSTATER la désaffectation d'une partie des parcelles cadastrées section CK n°520, 522 et 524, sur l'emprise desquelles se situe une partie de la rue des Morilles, pour une superficie de 14 m².

ARTICLE 2

PRONONCER le déclassement d'une partie des parcelles cadastrées section CK n°520, 522 et 524 situées rue des Morilles.

ARTICLE 3

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL13042022-04 : Approbation des comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Les comptes de gestion du budget principal et de ses sept budgets annexes ont été transmis par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Pauillac, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après comparaison avec les écritures de la comptabilité de la Ville, il apparaît que Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Pauillac a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les documents intégraux sont consultables par les conseillers municipaux auprès de la Direction des finances de la Ville, à compter de la date de convocation

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 6 avril 2022,

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro 4 et on attaque le gros morceau de ce Conseil Municipal avec l'approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

M. DEBEVER : Bonsoir à toutes et à tous. Donc effectivement beaucoup de gros morceaux de finance sur ce conseil. Donc la première délibération concerne les comptes de gestion 2021 qui vous le savez sont le fruit du travail et qui sont transmis par le Chef de service de la Gestion Comptable de Pauillac. Il est de tradition de ne pas forcément commenter le travail du Trésorier public puisqu'après il y a sa déclinaison sur le compte administratif qui est la délibération suivante. Je ne ferai donc pas plus de commentaires.

M. le Maire : Alors moi j'en ferai un de plus, je voudrais citer une phrase sur ce compte de gestion : « ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ». Donc c'est plutôt une bonne chose. Y a-t-il des commentaires à faire sur les comptes de gestion ? Des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

APPROUVER les comptes de gestion du Comptable Public du budget principal et des sept budgets annexes, pour l'exercice 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL13042022-05 : Approbation des comptes administratifs 2021 : budget principal et budgets annexes « parkings », « eau », « assainissement », « transports », « golfs », « camping » et « forêt »

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

L'état des réalisations du budget principal et des budgets annexes s'établit comme suit (en euros) :

BUDGET PRINCIPAL		
	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	6 375 758,22	1 389 862,33
Recettes	7 278 223,24	1 019 714,36
Fonctionnement		
Dépenses	11 843 228,07	
Recettes	14 723 001,86	

BUDGETS ANNEXES		
TRANSPORTS	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	85 690,30	
Recettes	28 489,00	
Fonctionnement		
Dépenses	161 449,37	
Recettes	196 693,50	

EAU	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	280 394,56	33 411,20
Recettes	239 267,71	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	213 256,26	
Recettes	594 783,68	

ASSAINISSEMENT	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	1 146 546,37	83 959,07
Recettes	725 165,69	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	678 081,03	
Recettes	939 919,38	

PARKINGS	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	321 758,74	
Recettes	234 561,49	
Fonctionnement		
Dépenses	639 171,70	
Recettes	1 209 908,71	

CAMPING	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		

Dépenses	32 851,62	28 650,00
Recettes	12 547,96	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	309 203,21	
Recettes	470 553,29	

GOLF	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	41 985,78	
Recettes	32 575,76	
Fonctionnement		
Dépenses	329 953,57	
Recettes	436 513,99	

FORET	Réalisation	Restes à réaliser
Investissement		
Dépenses	27 716,08	429,65
Recettes	34 824,16	0,00
Fonctionnement		
Dépenses	174 478,62	
Recettes	264 846,15	

VU les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

VU les comptes de gestions de l'exercice 2021 dressés par le comptable ;

VU le rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2021 ;

VU le tableau de synthèse des réalisations de l'exercice 2021 ;

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 6 avril 2022 ;

CONSIDERANT la désignation du président de séance avant l'approbation des comptes administratifs et le fait que le Maire s'est retiré au moment du vote.

M. le Maire : *Nous allons attaquer le vote d'approbation des comptes administratifs et je ne participerai pas au vote. Vous le savez tous, c'est la règle.*

M. DEBEVER : *Je vous propose évidemment une présentation collective de ces comptes administratifs, aussi bien pour le budget principal que pour les budgets annexes. Alors quels sont les éléments principaux qu'on peut remarquer ? Vous aurez les graphiques dans mon dos au fur et à mesure.*

Donc concernant les principaux ratios financiers, pour ce qui est de l'épargne brute, elle bondit très fortement de +51%, et on va le voir de façon générale cette année 2021 reste hors-norme comme l'était d'ailleurs sa précédente, parce que sur fond de crise sanitaire avec des à-coups. Alors parfois des à-coups négatifs, comme c'était plutôt le cas de l'année 2020, et là on va voir évidemment qu'il y a un redémarrage avec un certain nombre de mesures d'allègement qui ont été prises en 2021 et qui expliquent qu'on repasse sur des ratios très forts. Mais on n'est probablement pas sur un rythme de croisière en 2021, avec en particulier l'épargne brute qui est de 3,7 millions ce qui est tout à fait considérable mais qui n'est probablement pas quelque chose de pérenne. L'objectif va être de revenir sur les objectifs qu'on s'est fixés sur le mandat, c'est-à-dire autour de 2,5 millions d'épargne brute comme vous le savez, on en reparlera lors du budget.

Par voie de conséquence, un certain nombre de ratios suivent cet à-coup très fort de 2021. Le taux d'épargne est donc de 27% ce qui est là aussi tout à fait considérable puisqu'on se fixe souvent 10% comme étant un objectif à atteindre. Donc on est largement au-dessus évidemment, y compris de nos propres objectifs sur le mandat qui sont de 15% annuels. Dans la même logique, la capacité de désendettement est elle aussi extrêmement favorable ou plus exactement extrêmement faible. On sait d'ailleurs que quand elle est trop faible ce n'est pas tout à fait normal pour une collectivité si elle ne sert pas à investir derrière. Et il s'est trouvé que dans le contexte de la crise sanitaire, on est sur 2 années durant lesquelles on n'a pas mobilisé l'emprunt.

Donc on a non seulement fait baisser le stock de la dette, et comme dans le même temps l'épargne brute comme on vient de le voir a très fortement augmenté, et bien évidemment ce ratio s'améliore fortement, et on arrive donc à moins de 3 ans de capacité d'endettement, c'est-à-dire la soutenabilité de la dette, et avec un stock de dette de quasiment 11 millions d'euros. Il faut prendre ça comme des marges de manœuvre potentielles très importantes pour les années à venir, et on va le voir, on va en avoir besoin puisque on va lancer à partir de cette année le plan pluriannuel d'investissement qui est tout à fait conséquent, et ce sera donc une très bonne chose d'avoir cette marge de manœuvre très forte au niveau de l'emprunt.

Alors si on rentre un peu plus dans le détail de ce compte administratif, pour ce qui est des recettes de fonctionnement, la progression est très importante et elle est même exceptionnelle. Si on prend les principaux chapitres, les produits des services montrent +41%. Alors la raison est principalement liée au retour à la normale de beaucoup de recettes qui en 2020 avaient été faibles, ce qui est principalement lié aux aides qui avaient été accordées en particulier aux acteurs économiques avec la baisse des redevances, des droits de voirie et ainsi de suite. Donc là on retrouve un niveau un peu plus logique. Et si on essaie de comparer avec l'année 2019 qui est probablement une année plus classique, là on est sur une augmentation de 4% ce qui est bien et qui là rentre dans des critères un peu plus habituels.

Les recettes des impôts et taxes augmentent de 5% en 2021. Pour la taxe d'habitation qui vous le savez était déjà en train de disparaître progressivement en 2021, l'augmentation des recettes est de 2,7%. Alors justement elle n'est pas liée à l'évolution des taux puisque les taux n'avaient pas été bougés et on verra qu'en 2022 ce sera encore le cas pour la 6^{ème} année consécutive. Donc en 2021, et on verra que ça vaudra aussi pour 2022, elle n'est pas la résultante de l'indexation sur l'inflation puisqu'à l'époque elle était faible avec 0,2%. Elle est donc principalement liée au 3^{ème} levier possible, c'est-à-dire l'augmentation si ce n'est des habitants, en tout cas des constructions nouvelles sur la commune, donc le dynamisme et l'attractivité du territoire.

Pour ce qui est des droits de mutation, autre recette importante dans ce domaine-là, ils bondissent de 24%, et c'est une somme tout à fait considérable puisque ce sont à peu près 300 000€. Là aussi on a tendance à penser que nous sommes sur une année particulièrement bonne. Alors on sait qu'on a cette chance à Lacanau d'avoir des droits de mutation très dynamiques, mais 2021 a probablement battu des records qui ne seront peut-être pas systématiquement égalés tous les ans.

Concernant la participation et les subventions reçues, elles évoluent de 2% parce qu'on a des flux contraires. En fait on perd d'un côté, en particulier sur tout ce qui va concerner les exonérations de la taxe d'habitation qui disparaissent avec la réforme, car comme vous le savez la taxe d'habitation va disparaître, sauf pour les résidences secondaires. Et donc dans cette mécanique-là, on perd la compensation de l'Etat pour nos exonérations, ce qui représente quand même une perte de 76 000€, ce n'est pas tout à fait neutre. Mais cette année dans le même temps, il y a des compensations qui ne sont pas très visibles puisqu'on a d'abord les subventions qui sont sans doute pérennes car liées à l'augmentation de l'accueil jeunesse en particulier, parce qu'on a plus d'accueil et donc forcément plus de recettes là-dessus avec 53 000€. Par contre, il y a d'autres recettes qu'on sait qu'on n'aura plus dans les années futures, c'est en particulier tout ce qui était lié à la mise en place du centre de vaccination pour 57 000€ qui ne sera pas reconduit dans les années à venir, espérons-le en tout cas.

Pour ce qui est des recettes liées aux autres produits de gestion courante, là aussi on constate un rattrapage par rapport à l'année 2020 puisqu'elles augmentent de 55%. Là encore il y a un bon très fort. Le rattrapage va principalement concerner d'abord les budgets annexes car vous le savez le Golf et le Parking ont vocation à reverser une partie de leurs résultats sur le budget principal. Souvenez-vous, on les avait baissés, les versements étaient moins importants en 2020 et on revient à des niveaux plus classiques en 2021, donc évidemment ça fait des écarts importants.

Également en matière de location, on a aussi une forte hausse. Alors il y a une moitié qui vient de d'augmentation liée à des locations de nouveaux immeubles comme les terrains de camping qui rapportent de nouvelles recettes et des récupérations de loyers et de charges en retard qui ont permis aussi de dégager des recettes importantes. Enfin, les produits exceptionnels dont les produits de cession diminuent eux de 43%, comme quoi, on est sur des montants qui ne sont pas forcément si élevés qu'on le croit parfois.

Sur les dépenses de fonctionnement, elles sont globalement stables en 2021. Pour ce qui est des charges à caractère général dont le gros bloc qui n'est pas lié au personnel, il est même en diminution. Alors là aussi c'est dû à des à-coups et à des choses un peu particulières. Pourquoi ? Parce que là pour le coup c'est un peu l'effet inverse. C'est-à-dire qu'en 2020 on avait des charges un peu plus élevées que d'habitude parce qu'il y avait des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire, en particulier en matière d'achats et autres, donc évidemment on revient là aussi à des niveaux plus classiques.

Sur les frais de personnel, par contre là ils augmentent de 5%. Ceci est lié à des recrutements qui sont tout à fait voulus et liés en particulier à l'augmentation de l'activité de nos services publics. Mais on y trouve aussi l'évolution des carrières, les mesures de garantie de pouvoir d'achat et des choses plus conjoncturelles qui sont les factures liées au centre de gestion.

Enfin pour ce qui est des autres charges de gestion courante, donc c'est là où on trouve en particulier tout ce qui va être subventions et autres, là elles diminuent de 13%. Pourquoi ? Parce que là aussi, pas d'effet de rattrapage mais des dépenses que nous n'avons plus par rapport à 2020, année la plus impactée par la crise sanitaire, avec en particulier l'opération « chèques-cadeaux » dont vous vous souvenez sans doute, qui avait mobilisé 50000€ et qui n'est pas reconduite en 2021. Et donc ça évidemment ce sont des dépenses en moins.

Également le budget du transport qui avait nécessité si vous vous souvenez en 2020 un apport plus important que d'habitude pour pouvoir faire de l'investissement, en particulier du matériel roulant. C'est évidemment quelque chose qui était un coup unique, donc qui n'a pas vocation à être systématique tous les ans et l'année 2021 le confirme.

Enfin les frais financiers baissent. Alors pour eux, c'est normal aussi puisque vous l'avez vu, l'encours de la dette a beaucoup baissé. Et enfin on a aussi un effet mécanique sur le taux moyen qui baisse parce que les emprunts les plus anciens, ceux qui avaient été passés avec des taux assez élevés, ils disparaissent enfin, ils s'éteignent progressivement. Et donc au final, évidemment, ça fait baisser le taux moyen de notre stock de dette.

Donc tout cela nous permet d'avoir la répartition de nos dépenses réelles de fonctionnement, ce qui permet d'arriver ensuite à l'investissement. Et l'un des indicateurs que l'on regarde souvent en matière d'investissement dans les comptes administratifs, c'est le taux de réalisation des investissements. Eh bien il est de 70% cette année, ce qui est un taux assez bon au regard du contexte, puisqu'évidemment la crise sanitaire a ralenti un certain nombre de projets. Donc 70% de taux de réalisation. Et si on va regarder la partie qui concerne les engagements des investissements programmés au budget 2021, là on monte à 93%. Alors ça veut dire quoi ? ça veut dire qu'on pourrait penser par exemple quand on a 70% de taux de réalisation que 30% des projets ont été annulés. Mais ce n'est pas le cas, c'est juste du retard, ou en tout cas c'est simplement de l'engagement et donc évidemment il y aura un glissement sur l'année suivante.

Dans le rapport, vous avez un certain nombre de ces projets réalisés, je ne vais pas forcément vous les énumérer. Il n'y a donc pas eu nécessité de recourir à l'emprunt comme je vous l'évoquais en 2021, alors ce qui avait été programmé au budget primitif, il n'a pas été nécessaire de le lever, ce qui a généré un autofinancement net de ces investissements qui sont donc à près de 4 millions d'euros en 2021 à hauteur de 55% d'autofinancement. Donc c'est évidemment une très belle somme.

Sur les autres recettes, j'attire votre attention sur les subventions qui sont à un niveau très important de 2,5 millions d'euros et là il faut comprendre qu'il y a en particulier 1,3 million d'euros qui correspond en fait à une avance de subventions dans le cadre du plan partenarial d'aménagement du trait de côte, le fameux Plan France Relance, ce qui explique pourquoi cette recette est très boostée et ça évidemment on va le voir dans les résultats. Elle sera reportée et permettra d'avoir un fonds de roulement plus important pour l'année prochaine. Donc cette subvention explique effectivement, avec l'excédent de fonctionnement, qu'on arrive en fin d'exercice, avec un fonds de roulement de 4,2 millions d'euros.

Voilà pour le budget principal. Concernant les budgets annexes, qu'est-ce qu'on peut en dire ? Le budget Parking lui aussi a retrouvé un visage un peu plus classique après une année 2020 qui avait vu une petite baisse de ses recettes puisque amputées, en particulier dans son début de saison, ce sont évidemment les conséquences du confinement. On finit donc l'année avec des recettes à hauteur de quasiment 1,2 millions d'euros et le résultat cumulé de ce budget s'élève à plus de 400 000€. Donc comme d'habitude, il a permis des investissements grâce à ce qui a été dégagé au niveau de son fonctionnement. Cette année il faut parler du plus notable, c'est le parking qui a été réalisé à Lacanau-Ville au niveau du Stade Albert François.

Pour le budget Eau, le résultat cumulé de ce budget s'élève à environ 576000€.

Sur le budget Assainissement, on peut noter les travaux qui représentent 716 000€ avec des études à 80000€, et on verra que ce sont les prémices d'un PPI très important dont reparlera tout à l'heure au moment du budget. Son résultat cumulé lui s'élève à un peu plus de 556000€.

Le budget Transport comme on l'a évoqué est revenu dans un cycle plus classique avec un résultat cumulé de 133 845€.

Le budget Golf lui a pu participer si on peut dire au budget principal avec des montants plus habituels à hauteur de 300 000€ et il dégaje un résultat cumulé de 106 909€.

Le budget Forêt a eu des produits de ventes de bois plus importants que prévus, puisque le prix du bois est assez élevé, pour plus de 250 000€, ce qui permet un résultat cumulé de presque 100 000€.

Enfin le budget Camping a un résultat cumulé de 349 681€. Voilà ce qu'on pouvait dire sur ces comptes administratifs. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci monsieur DEBEVER. Des questions sur les comptes administratifs ?

MME LEBLANC : Oui. Donc ça va être relativement court parce que je n'ai pas grand-chose à dire en effet sur les comptes de manière globale. J'ai juste constaté que dans les recettes et dépenses de fonctionnement et sur l'épargne brute, le montant de 2017 a complètement été modifié par rapport à ce qui nous a été communiqué l'année dernière puisqu'on avait dans le rapport de l'an dernier 2,689 millions d'euros et cette année 2,291 millions d'euros. Je voudrais juste avoir une explication sur ce point.

M. MAS : Pareil, pas grand-chose à dire cette année sur les comptes administratifs puisque les comptes administratifs sont une photo finalement du résultat économique et financier de la commune et de la gestion de la commune que vous avez eue. Pour autant, il s'appuie sur un budget qui a été voté l'an dernier donc ma position sur le compte administratif sera celle qui avait été sur le budget et ensuite on débattrra sur le budget primitif en suivant.

M. DEBEVER : Ecoutez, ça prouve en tout cas que la présentation était de qualité s'il n'y a pas de débat à priori sur la politique menée, donc tant mieux. Sur 2017, puisque du coup on va faire un peu d'archéologie à défaut de parler de 2021, alors effectivement en fait c'est un astérisque qui a disparu sur le graphique qui d'habitude est toujours mis en bas, car vous savez que pour rendre la comparaison plus juste, on neutralisait le reversement exceptionnel du budget Assainissement qui avait eu lieu en 2017 et qui du coup dopait artificiellement le budget. Donc d'habitude je vous le dis à l'oral, mais là effectivement il manque un astérisque qui appuie le graphique.

M. le Maire : Mais je vous félicite, vous suivez, c'est bien. Je sors.

[Monsieur le Maire sort de la salle]

M. DEBEVER : Je vous propose donc de passer au vote, on va voter budget par budget. Concernant le budget principal : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Ensuite on va commencer par le budget Parking : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le compte administratif du budget Eau : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le compte administratif du budget Assainissement : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le compte administratif du budget Transport : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le compte administratif du budget Golf : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le compte administratif du budget Camping : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Le compte

administratif du Budget Forêt : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Voilà on a fait le tour, je vous remercie. Monsieur le Maire, vous pouvez revenir.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

L'ADOPTION des comptes administratifs 2021.

Budget Principal :

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Héléne LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Héléne CROMBEZ.

Budget PARKING :

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Héléne LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Héléne CROMBEZ.

Budget EAU :

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Héléne LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Héléne CROMBEZ.

Budget ASSAINISSEMENT :

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Budget TRANSPORT :

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Budget GOLF :

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Budget CAMPING :

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme

Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Budget FORET :

Délibération adoptée.

POUR : 19 M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL13042022-06 : Affectation des résultats budgétaires 2021

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021, issus des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes.

Rappel des principes :

1 - L'arrêté des comptes 2021 permet de déterminer :

A- le résultat 2021 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2020 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002). Il est :

- en excédent pour le budget principal et les 7 budgets annexes,

B- le solde d'exécution 2021 de la section d'investissement.

Ce solde est constitué par le résultat comptable de l'exercice 2020 augmenté du solde reporté de l'année 2020. Il fait apparaître :

- un déficit pour les budgets annexes eau, golfs et parkings
- un excédent pour le budget principal et les budgets annexes assainissement, forêt, transports et camping.

C - les restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement qui seront reportés au budget primitif de l'exercice 2022,

2 - Le résultat de la section de fonctionnement (A) constaté à la clôture de l'exercice 2021 **doit en priorité couvrir le besoin en financement 2021 de la section d'investissement** par une écriture au compte 1068. Le besoin en financement correspond à la somme du solde d'exécution de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser (B+C).

Les tableaux ci-dessous reprennent les réalisations de l'exercice 2021, les reports et les propositions d'affectation des résultats.

BUDGET PRINCIPAL	
Résultat exercice 2021 et affectation	
M14	
Fonctionnement	
	2021
Dépenses mandatées	11 843 228,07
Recettes réalisées	14 723 001,86
Résultat de fonctionnement N	2 879 773,79
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	1 153 758,75
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	4 033 532,54
Investissement	
	2021
Dépenses mandatées	6 375 758,22
Recettes réalisées	7 278 223,24
Solde d'investissement 2021	902 465,02
<i>Solde reporté N-1</i>	-743 998,04
Solde exécution investissement (B)	158 466,98
Restes à réaliser (investissement)	
	2020
Dépenses	1 389 862,33
Recettes	1 019 714,36
Solde RAR (C)	-370 147,97
Solde net investissement (besoin de financement) B+C	-211 680,99
Résultat de clôture A+B+C	3 821 851,55
Affectation du résultat	
	2021 vers 2022
Résultat de fonctionnement à affecter	4 033 532,54
Affectation en réserve (compte 1068)	2 700 000,00
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	1 333 532,54
Solde d'investissement reporté (Compte 001 R)	158 466,98

**Résultat exercice 2021 et affectation Assainissement
M49**

Fonctionnement		2021
Dépenses mandatées		678 081,03
Recettes réalisées		939 919,38
Résultat de fonctionnement N		261 838,35
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>		22 863,17
Excédent de fonctionnement cumulé (A)		284 701,52
Investissement		2021
Dépenses mandatées		1 146 546,37
Recettes réalisées		725 165,69
Solde d'investissement		-421 380,68
<i>Solde reporté N-1</i>		786 313,09
Solde exécution investissement (B)		364 932,41
Restes à réaliser (investissement)		2021
Dépenses		83 959,07
Recettes		0,00
Solde RAR (C)		-83 959,07
Solde net investissement (besoin de financement) B+C		280 973,34
Résultat de clôture A+B+C		565 674,86
Affectation du résultat		2021 vers 2022
Résultat de fonctionnement à affecter		284 701,52
Affectation en réserve (compte 1068)		0,00
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)		284 701,52
Solde d'investissement reporté (Compte 001 R)		364 932,41

**Résultat exercice 2021 et affectation Eau
M49**

Fonctionnement		2021
Dépenses mandatées		213 256,26
Recettes réalisées		594 783,68
Résultat de fonctionnement N		381 527,42
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>		292 950,52
Excédent de fonctionnement cumulé (A)		674 477,94
Investissement		2021
Dépenses mandatées		280 394,56
Recettes réalisées		239 267,71
Solde d'investissement		-41 126,85
<i>Solde reporté N-1</i>		-23 242,03
Solde exécution investissement (B)		-64 368,88
Restes à réaliser (investissement)		2021
Dépenses		33 411,20
Recettes		0,00
Solde RAR (C)		-33 411,20
Solde net investissement (besoin de financement) B+C		-97 780,08
Résultat de clôture A+B+C		576 697,86
Affectation du résultat		2021 vers 2022
Résultat de fonctionnement à affecter		674 477,94
Affectation en réserve (compte 1068)		97 780,08
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)		576 697,86
Solde d'investissement reporté (Compte 001)		64 368,88

**Résultat exercice 2021 et affectation Camping
M49**

Fonctionnement	2021
Dépenses mandatées	309 203,21
Recettes réalisées	470 553,29
Résultat de fonctionnement N	161 350,08
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	<i>118 003,15</i>
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	279 353,23

Investissement	2021
Dépenses mandatées	32 851,62
Recettes réalisées	12 547,96
Solde d'investissement	-20 303,66
<i>Solde reporté N-1</i>	<i>119 281,56</i>
Solde exécution investissement (B)	98 977,90

Restes à réaliser (investissement)	2021
Dépenses	28 650,00
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	-28 650,00

Solde net investissement (besoin de financement) B+C	70 327,90
---	------------------

Résultat de clôture A+B+C	349 681,13
----------------------------------	-------------------

Affectation du résultat	2021 vers 2022
Résultat de fonctionnement à affecter	279 353,23
Affectation en réserve (compte 1068)	0,00
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	279 353,23
Solde d'investissement reporté (Compte 001)	98 977,90

Budget annexe Forêt
Résultat exercice 2021 et affectation
M14

Fonctionnement	2021
Dépenses mandatées	174 478,62
Recettes réalisées	264 846,15
Résultat de fonctionnement N	90 367,53
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	<i>0,00</i>
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	90 367,53
Investissement	2021
Dépenses mandatées	27 716,08
Recettes réalisées	34 824,16
Solde d'investissement	7 108,08
<i>Solde reporté N-1</i>	<i>-1 705,49</i>
Solde exécution investissement (B)	5 402,59
Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)	95 770,12
Restes à réaliser (investissement)	2021
Dépenses	429,65
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	-429,65
Solde net investissement (besoin de financement) B+C	4 972,94
Résultat de clôture A+B+C	95 340,47
Affectation du résultat	2021 vers 2022
Résultat de fonctionnement à affecter	90 367,53
Affectation en réserve (compte 1068)	0,00
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	90 367,53
Solde d'investissement reporté (Compte 001)	5 402,59

Budget annexe Golf
Résultat exercice 2021 et affectation
M14

Fonctionnement	2021
Dépenses mandatées	329 953,57
Recettes réalisées	436 513,99
Résultat de fonctionnement N	106 560,42
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	<i>42 079,81</i>
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	148 640,23
Investissement	
	2021
Dépenses mandatées	41 985,78
Recettes réalisées	32 575,76
Solde d'investissement	-9 410,02
<i>Solde reporté N-1</i>	<i>-32 321,09</i>
Solde exécution investissement (B)	-41 731,11
Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)	106 909,12
Restes à réaliser (investissement)	
	2021
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	0,00
Solde net investissement (besoin de financement) B+C	-41 731,11
Résultat de clôture A+B+C	106 909,12
Affectation du résultat	
	2021 vers 2022
Résultat de fonctionnement à affecter	148 640,23
Affectation en réserve (compte 1068)	41 731,11
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)	106 909,12
Solde d'investissement reporté (Compte 001)	-41 731,11

Budget annexe Parkings
Résultat exercice 2021 et affectation
M14

Fonctionnement		2021
Dépenses mandatées		639 171,70
Recettes réalisées		1 209 908,71
Résultat de fonctionnement N		570 737,01
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>		114 189,64
Excédent de fonctionnement cumulé (A)		684 926,65
Investissement		2021
Dépenses mandatées		321 758,74
Recettes réalisées		234 561,49
Solde d'investissement		-87 197,25
<i>Solde reporté N-1</i>		-154 055,48
Solde exécution investissement (B)		-241 252,73
Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)		443 673,92
Restes à réaliser (investissement)		2021 prév
Dépenses		0,00
Recettes		0,00
Solde RAR (C)		0,00
Solde net investissement (besoin de financement) B+C		-241 252,73
Résultat de clôture A+B+C		443 673,92
Affectation du résultat		2021 vers 2022
Résultat de fonctionnement à affecter		684 926,65
Affectation en réserve (compte 1068)		241 252,73
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)		443 673,92
Solde d'investissement reporté (Compte 001)		-241 252,73

Budget annexe Transports
Résultat exercice 2021 et affectation
M43

Fonctionnement		2021
Dépenses mandatées		161 449,37
Recettes réalisées		196 693,50
Résultat de fonctionnement N		35 244,13
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>		<i>31 231,54</i>
Excédent de fonctionnement cumulé (A)		66 475,67
Investissement		2021
Dépenses mandatées		85 690,30
Recettes réalisées		28 489,00
Solde d'investissement		-57 201,30
<i>Solde reporté N-1</i>		<i>124 571,05</i>
Solde exécution investissement (B)		67 369,75
Restes à réaliser (investissement)		2021
Dépenses		0,00
Recettes		0,00
Solde RAR (C)		0,00
Solde net investissement (besoin de financement) B+C		67 369,75
Résultat de clôture A+B+C		133 845,42
Affectation du résultat		2021 vers 2022
Résultat de fonctionnement à affecter		66 475,67
Affectation en réserve (compte 1068)		0,00
Affectation en report de fonctionnement (compte 002 R)		66 475,67
Solde d'investissement reporté (Compte 001)		67 369,75

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 6 avril 2022,

M. DEBEVER : Donc ça suit un petit peu ce qu'on vient d'évoquer au niveau des comptes administratifs. Là il s'agit d'affecter les résultats que nous avons évoqués. Sur le budget principal, on a un résultat de fonctionnement affecté de 4 033 532,54€, il est donc proposé d'affecter en réserve sur le compte 10-68 2,7 millions d'euros, d'affecter ensuite en report de fonctionnement 1 333 532,54€ et enfin d'avoir un solde d'investissement reporté de 158 466,98€.

Je vous fais toutes les affectations de résultats à la suite. Donc concernant le budget Assainissement, pour lui il s'agit d'un résultat de fonctionnement de 284 701,52€ entièrement affecté au report de fonctionnement pour la même somme, avec un solde d'investissement reporté de 364 932,41€. Pour ce qui est du budget Eau, là on a un résultat de fonctionnement affecté de 674 477,94€, l'affectation en réserve est d'un montant de 97780,08€, l'affectation en report de fonctionnement est de 576 697,86€ et nous avons un solde d'investissement reporté de 64 368,88€.

Concernant l'affectation du Camping, le résultat de fonctionnement affecté est de 279 353,23€, affectation entièrement positionnée sur le report de fonctionnement et le solde d'investissement reporté est de 98977,90€. Concernant le budget Forêt, nous avons donc un résultat de fonctionnement à affecter de

90367,53€ qui s'affecte entièrement sur le report de fonctionnement et nous avons un solde d'investissement reporté de 5 402,59€. Pour ce qui est du budget Golf, le résultat de fonctionnement affecté est de 148 640,23€ avec une affectation en réserves de 41 731,11€, l'affectation en report de fonctionnement est de 106 909,12€ avec un solde d'investissement reporté de -41 731,11€.

Pour ce qui est de l'affectation du budget Parking, on a un résultat de fonctionnement affecté de 684 926,65€ avec une affectation en réserve de 241252,73€, le reste étant affecté en report de fonctionnement pour 443673,92€ et avec un solde d'investissement reporté de -241 252,73€. Enfin, pour le budget Transport nous avons un résultat de fonctionnement affecté de 66 475,67€ entièrement affecté au report de fonctionnement et un solde d'investissement reporté de 67 369,75€. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Monsieur DEBEVER. Y a-t-il des commentaires sur ces affectations de résultats ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

AFFECTER les résultats des différents budgets tel que détaillés dans les tableaux ci-dessus.

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL13042022-07 : Budget primitif 2022 : budgets principal et annexes

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

L'ensemble des budgets consolidés s'équilibre à hauteur de 20 340 481,93 euros en section de fonctionnement et de 20 376 608,14 euros en section investissement.

Le détail du budget principal et des sept budgets annexes est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	14 934 620,54 €	13 797 258,68 €
Budget Parkings	1 586 179,92 €	963 539,14 €
Budget Eau	1 116 143,86 €	1 199 932,25 €
Budget Assainissement	1 123 958,46 €	3 678 122,43 €
Budget Transports	178 481,67 €	77 569,75 €
Budget Golfs	461 909,12 €	111 985,78 €

Budget Camping	679 353,23 €	454 421,86 €
Budget Forêt	239 835,13 €	73 778,25 €
Budget lotissement La Cousteyre 3	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAUX	20 340 481,93 €	20 376 608,14 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la délibération n° DL16032022-04 en date du 16 mars 2022 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2022 ;

VU le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération ;

VU l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines en date du 6 avril 2022 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ADOPTER le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes « parkings », « eau », « assainissement », « transports », « golfs », « camping », « forêt », « La Cousteyre 3 » tels que proposés, au niveau du chapitre.

M. le Maire : *Nous poursuivons avec le gros morceau, le vote du budget primitif 2022, budget principal et bien sûr budgets annexes.*

M. DEBEVER : *Alors ce budget primitif 2022 s'inscrit évidemment dans les orientations budgétaires que nous avons vues le mois dernier et dont je vais vous rappeler les principes et à la fois le fil conducteur qui est valable pour l'ensemble de la mandature, comme ça a été présenté il y a un an. Le fil conducteur, c'est le développement durable avec les actions de l'Agenda 21, les mutations énergétiques, tout ce qui concerne les modalités et les évolutions d'usages, la participation citoyenne à la décision publique avec à venir une charte de la démocratie participative, les budgets participatifs, l'application citoyenne et un certain nombre d'autres choses.*

Et tout ça est donc servi par une stratégie financière qui a vocation à perdurer durant tout le mandat et qui est basée sur le principe suivant : maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement tout en développant la qualité des services publics, le dynamisme des recettes de fonctionnement et leur diversité afin d'éviter l'effet ciseau avec un levier fiscal qui doit être un ultime recours, et avec des ratios donc une épargne brute qu'on souhaite stabiliser autour de 2,5 millions d'euros par an, une capacité de désendettement qu'on souhaite inférieure à 8 ans et des taux d'épargne supérieurs à 15%.

C'est donc dans cet esprit-là qu'a été construit le budget primitif 2022. Vous avez le tableau de l'ensemble des budgets au global, et on peut remarquer qu'on passe le cap des 20 millions d'euros, tous budgets confondus. On arrive donc maintenant à des montants quand même très importants pour notre commune. Autre remarque qu'on peut faire, c'est qu'on a une section d'investissement quasiment aussi importante que le fonctionnement, c'est assez rare pour le saluer, ça prouve qu'on est une commune qui investit beaucoup.

Alors si on rentre un peu plus dans le détail de notre budget 2022, tout d'abord on peut noter un autofinancement qui est préservé, sans recours au levier fiscal pour la 6^{ème} année consécutive. On va vous montrer maintenant le graphique des recettes réelles de fonctionnement. Alors certes elles sont un peu à la baisse par rapport à 2021, mais on l'a vu, 2021 était une année anormalement élevée. Et on retrouve des niveaux d'évolution plus classiques, encore que si on prend le référentiel 2019 qui est probablement la dernière année « normale » qu'on ait connue, on a quand même une très belle progression de nos recettes de fonctionnement. Alors pourquoi ?

C'est d'abord lié aux produits fiscaux qui sont très dynamiques, vous le savez. La taxe d'habitation a quasiment disparu si ce n'est pour les résidences secondaires et elle a été remplacée par la part de taxes foncières du Département et dans le même temps, nous avons donc poursuivi la pause fiscale.

Néanmoins on a un dynamisme fort cette année qui est lié aux bases. Et alors un peu dans une situation inversée de l'année dernière car cette fois-ci cela booste les bases, c'est surtout l'indexation par rapport à l'inflation, puisque vous le savez tous, on a une situation d'inflation très élevée. Donc cette fois-ci les bases vont suivre les références d'inflation qui sont de fin d'année 2021 mais qui étaient déjà à la hausse, avec un référentiel appliqué de 3,4% sur nos fiscalités. Et ça vous savez que ce sont des éléments décidés au niveau national, qui ne sont pas liés aux décisions politiques de la majorité.

Par contre, dans le même temps l'évolution physique, soit ce qu'on avait évoqué pour l'année dernière lié aux constructions nouvelles par exemple, là elle évolue beaucoup moins vite cette année, puisqu'on est sur une évolution projetée de 0,7%. Pour les droits de mutation, alors ça peut être un débat, on les a positionnés à 1,2 millions d'euros cette année, à un niveau plus faible effectivement que l'année 2021 qui a été on pense assez exceptionnelle dans le domaine. Le calcul s'est fait comment ? Comment sort-on ce « 1,2 millions d'euros » ? En fait, on fait une moyenne des 3 dernières années. Donc forcément il y a un lissage par rapport à l'année dernière. Si on se révèle un peu frileux, tant mieux, ce sera des bonnes nouvelles et ça permettra d'accélérer pourquoi pas nos programmes d'investissements. Pour l'instant, on se positionne sur 1,2 millions d'euros en droits de mutation.

Concernant les dotations et participations, là on est plutôt sur une stabilisation qui est liée à plusieurs sources de subventions et de dotations. Par exemple, celles qui sont liées au label « France Services » qui évidemment a vocation à se poursuivre, celles liées à la CAF ou enfin les subventions liées aux collectivités des Chambres Supérieures sur un certain nombre d'actions qui sont donc des subventions de fonctionnement.

Ensuite, la poursuite de la stratégie de diversification des recettes avec en particulier le retour d'un niveau de reversement des budgets annexes sur le budget principal. Pour ce qui concerne le Golf et le Parking, on a des niveaux plus classiques avec 300 000€ pour le Golf et 270 000€ pour les parkings. On a aussi les produits des services qui sont en augmentation, liés en particulier à l'augmentation tarifaire. Alors d'habitude on lie cette augmentation tarifaire à l'inflation, mais devant une inflation élevée, on a souhaité se positionner quand même en-dessous de l'évolution de l'inflation. On a pris le parti d'une augmentation en moyenne de 2%, donc nettement inférieure à l'inflation. Enfin, l'optimisation du patrimoine permet également d'augmenter les revenus des immeubles par rapport au budget précédent de presque 300 000€.

Sur les dépenses réelles de fonctionnement, elles sont en progression assez forte et il faudra d'ailleurs être vigilants dans les années à venir. Sur ces évolutions, certaines s'expliquent par des événements ponctuels, d'autres sont sans doute peut-être plus structurelles. Vous avez la courbe à l'écran, vous voyez qu'il y a une accélération en 2022. D'ailleurs là l'astérisque est bien présent. Et les charges à caractère général, c'est elles qui sont principalement concernées.

Alors parmi les événements qui expliquent cette augmentation, on a d'abord la problématique des assurances, et ça c'est une mauvaise surprise que beaucoup de collectivités françaises ont eue, c'est-à-dire que malheureusement les assurances ont décidé que le secteur des collectivités locales n'était pas assez rentable, et je n'ai pas dit déficitaire, j'ai dit pas assez rentable. Et donc elles ont résilié de leur propre chef nos contrats d'assurance, et quand on dit les contrats d'assurance, c'est vraiment tous les contrats, aussi bien des véhicules que la responsabilité civile ou autre chose. C'est extrêmement impactant et extrêmement handicapant pour une collectivité. Il a donc fallu trouver d'autres partenaires et il y en a peu qui se sont présentés et ceux qui se sont présentés l'ont fait à des tarifs évidemment tout à fait considérables, se sachant en position de force. Et tout ça génère quand même pour une commune comme Lacanau une augmentation de 100 000€ de nos dépenses d'assurances, ce n'est donc pas une paille. Alors l'AMF et l'AMG se sont saisies du problème, on peut donc espérer pour les années à venir un lobbying qui permettra de revenir à des situations et à des tarifs un peu plus acceptables. Mais pour le court-terme en tout cas, il faut absorber cette très grosse dépense supplémentaire.

Autre élément, c'est lié l'évolution du service de surveillance des plages qui comme vous le savez n'est plus une compétence de la CDC mais qui est maintenant une prestation de service. Tout ça a donc mis un peu plus d'un an à se caler et il y avait un rattrapage à faire sur 2021 de 81000€. Donc ça pour le coup, c'est du ponctuel et ça se traduit sur ce budget-là.

Ensuite il y a l'aspect événementiel, Monsieur le Maire l'a évoqué tout à l'heure, car il y a évidemment la volonté de relancer puissamment notre programmation événementielle et en particulier les grands événements qui n'ont pu avoir lieu depuis maintenant 2 ans, donc ça se traduit forcément. On a évoqué la Patrouille de France et d'autres choses comme ça. Il y a donc effectivement une augmentation de ces dépenses et en plus il y a aussi une évolution structurelle de notre fonctionnement interne, puisqu'on externalise certaines prestations et

certaines actions de notre service événementiel vers de la prestation extérieure. Donc évidemment ça se traduit d'un côté par des baisses au niveau de notre budget et on le verra au niveau des dépenses de personnel, mais aussi par une augmentation en matière de prestations extérieures.

Enfin, et c'est malheureusement quelque chose qui se confirme d'année en année, les frais contentieux augmentent encore cette année de 36 000€. On sait que c'est un problème que nous ne sommes pas les seuls à vivre, mais voilà, c'est toujours un peu dommage de devoir consacrer autant de moyens sur ce type de dépenses.

Alors pour ce qui est de l'évolution des dépenses de personnel justement, cette année on parle de budget très stable voire même légèrement en baisse. Alors c'est un petit peu trompeur et si on fait le travail de comparaison par rapport au réalisé 2021, donc le compte administratif qu'on a vu tout à l'heure, en réalité ils sont en augmentation de 3,2%. En fait il y a des effets d'anticipation qui ont eu lieu l'année dernière et qui expliquent un peu que les comparatifs comme ça sont un peu particuliers. Il y a eu notamment la réforme du RIFSEEP qui au départ était prévue en application au 1^{er} juillet 2021 et qui n'a finalement commencé que le 1^{er} janvier. Vous le savez, c'est une évolution dans laquelle on a voulu inscrire un élément fort qui était la mise en place d'un salaire minimum net canalaïs pour les agents municipaux à 1400€, et c'est évidemment quelque chose qui a un coup mais qu'on assume tout à fait.

Ensuite on a l'intervention par exemple du versement de la prime d'inflation de 200€ qui concernait les revenus inférieurs à 2000€ nets mensuels, il y a l'effet GVT évidemment mais celui-là, pour le coup il est assez classique, et enfin on trouve des bonifications d'ancienneté. On note également des nouveaux crédits proposés en 2022 pour la création d'un poste au sein du service des Sports. Alors c'est un poste qui génère une dépense, mais aussi une recette importante puisque ce sont quasiment 90% de la dépense qui sont couverts. Par contre quand on fait une comparaison stricte des dépenses, évidemment c'est une dépense supplémentaire.

Enfin on propose de mettre en réserve 19 000€ pour d'éventuels imprévus qui comme vous le savez peuvent être des remplacements liés à des maternités, des renforts, des stagiaires et autres. C'est quelque chose que l'on fait assez régulièrement et qui n'est pas toujours consommé selon les années mais qui permet d'avoir une certaine sécurité par rapport à ça.

Enfin sur les charges de gestion courante, c'est là où l'on trouve les subventions, il y a là aussi une augmentation mais qui est liée au retour à des subventions aux associations plus classiques, et on le verra tout à l'heure, puisque là encore beaucoup d'associations ayant annulé leurs événements les années passées et par rapport à l'année 2021, on avait des niveaux anormalement faibles sur nos subventions aux associations. Elles retrouvent donc un niveau plus classique.

Pour le CCAS, la subvention d'équilibre est maintenue au même niveau que l'année dernière, pas d'évolution particulière. Et le budget annexe Transport a donc un reversement de 64000€ puisque vous le savez, ça comprend en particulier le transport scolaire gratuit de nos enfants. Ensuite les charges financières diminuent encore. C'est toujours l'effet du fait de ne pas avoir eu recours à l'emprunt depuis 2 ans. Donc on est sur une baisse de 12% encore cette année.

Tout ça nous donne donc de très bons ratios financiers, nous sommes sur une épargne brute à 2,241 millions d'euros. Alors vous me direz qu'on est un peu en dessous de notre objectif de 2,5 millions d'euros. Maintenant comme on sait qu'on a pris un certain nombre de sécurités sur certains postes, on finira probablement quand même proches de ces 2,5 millions d'euros.

Par contre, j'attire votre attention sur les courbes des dépenses et des recettes. On voit qu'il y a un resserrement. Alors on n'est pas du tout encore sur un effet ciseaux, mais c'est là où il faudra être vigilants dans les années à venir. On l'avait évoqué au moment du ROB et il faudra en particulier attendre les éventuelles suites des élections présidentielles pour lesquelles un certain nombre de candidats annonce des efforts qui seront demandés aux collectivités locales. Donc on verra sous quelle forme elles seront formulées. Cela fait partie des choses qu'il faudra surveiller. Ce qui est sûr, c'est qu'on a de la marge, mais il faudra faire attention quand même au fait que ces courbes ne se rapprochent pas trop dans les années à venir.

Tout ça nous permet donc de dérouler un programme d'investissement extrêmement ambitieux en 2022 et de débiter surtout un plan pluriannuel d'investissement de 2022 jusqu'à la fin du mandat. Tout d'abord, la répartition a été équilibrée au niveau des recettes d'investissement. On a des recettes, l'excédent budgétaire de la section de fonctionnement est déjà la première source de recettes. Elle est très importante puisqu'on a un autofinancement budgétaire prévisionnel qui est à hauteur de pratiquement 3,5 millions d'euros, c'est-à-dire 31% de ces recettes d'investissement, ce qui est tout à fait intéressant.

Sur les recettes propres, on peut remarquer un niveau peut-être un peu moins élevé que d'habitude du FCTVA, et pour ça la raison est très simple puisque vous le savez, c'est le reversement en N+1 des dépenses d'investissement faites l'année précédente. Et dans la mesure où l'on a eu une année 2021 à 4 millions d'euros comme on l'a vu tout à l'heure, évidemment c'est un niveau un peu plus faible que d'habitude. Ça repartira à la hausse, ne serait-ce qu'avec l'année 2023, puisqu'en 2022 nous allons le voir, on a 9 millions d'euros programmés en investissements.

La politique de cession se poursuivra comme on l'a toujours assumée et évoquée, toujours sur les mêmes principes de cession des biens qui n'ont pas d'intérêt général et collectif, actuel ou futur, et dans le but évidemment de réinvestir dans le patrimoine existant de la commune. Aujourd'hui, nous avons une somme de 900 000€ positionnée. Elle pourra bouger, on sait que dans ce domaine comme on l'a vu par le passé, il n'y a jamais de certitude, surtout sur les dates de réalisation des éventuelles cessions. Donc pour l'instant, on a positionné 900 000€ et on verra au cours de l'année si cela a vocation à bouger.

Concernant l'emprunt, on a positionné un emprunt assez important cette année à hauteur de 2,8 millions d'euros, soit 26% des recettes de l'exercice. Alors on aurait pu faire moins, mais l'objectif c'est surtout de préserver notre fonds de roulement. Pourquoi ? Parce qu'on commence à sentir un frémissement sur les taux d'emprunt, on le sait surtout dans le contexte d'inflation, donc probablement que les taux vont augmenter. Donc l'objectif, c'est de bénéficier le plus longtemps possible de taux encore assez bas. Alors on fait un peu d'anticipation là-dessus, en essayant de préserver notre fonds de roulement principalement issu de l'année dernière, comme on l'a vu au compte administratif.

Enfin pour ce qui est de l'investissement lui-même, donc des dépenses d'investissement structurantes, je voulais évoquer que nous sommes dans un PPI qui débute cette année, qui va s'étaler sur 4 années et qui a vocation à se monter pour un montant de dépenses totales entre 43 et 48 millions d'euros, ce qui serait un record absolu pour la commune. Donc dès cette année sont positionnés 9 000 358 € exactement. Vous avez le détail avec un tableau de tous les postes qui sont concernés qui balaye tous nos domaines d'actions et de compétences. Vous avez évidemment les grandes dépenses liées à l'aménagement durable de la station, la stratégie locale de gestion de la bande côtière, l'agrandissement de l'Hôtel de Ville, les mobilités et le domaine public, la reconstruction de voirie, les bâtiments communaux. Bref, la liste est assez longue.

Parmi les projets derrière ces montants, on pourrait citer par exemple les travaux de transformation des Allées Ortal avec le début du fameux Plan France Relance ou le confortement de l'ouvrage de protection contre la submersion marine, et ça vous le savez c'est un fil conducteur d'année en année, l'agrandissement de l'Hôtel de Ville. On peut aussi évoquer en matière de mobilité le démarrage des travaux et la création de la liaison douce entre donc la zone Basta et le Porge. Ça a été évoqué je crois mais il y a eu un léger retard sur ce projet, parce qu'on est allé chercher là aussi des subventions dans le cadre de Plan France Relance et on les a obtenus à hauteur d'1 million d'euros grâce à ce biais-là. Donc ça valait le coup d'attendre un petit peu. Aussi la création d'un hangar au Centre technique municipal, la réfection de la piste d'athlétisme, la rénovation de la Route du Lion et la modernisation des infrastructures téléphoniques et informatiques dont la collectivité a bien besoin pour notre fonctionnement quotidien.

Tout ça nous amène à cette jauge, vous avez maintenant l'habitude de ce graphique. Désolé, je ne suis pas sûr qu'au fond de la salle on la voit, elle sera évidemment diffusée par nos supports de communication dans les jours à venir. Elle récapitule un peu tout ce que je vous ai montré et elle permet surtout de suivre la logique. Donc dans ce ruissellement si on peut dire de notre fonctionnement sur nos investissements, on peut remarquer que cette année nos recettes d'investissement sont quand même financées par nos recettes propres à hauteur de 79% ce qui est tout à fait considérable, l'emprunt n'étant qu'une chose dont le recours est à la marge.

Voilà ce qu'on pouvait dire sur le budget principal. Concernant les budgets annexes, le budget Parking suit si l'on peut dire la stratégie établie depuis maintenant plusieurs années, sans évolution majeure. On a positionné en recettes réelles en 2022 une augmentation de 11% par rapport au budget primitif précédent, qui on le savait a encore été impacté par les effets de la crise sanitaire. Nous sommes donc à 1,1 million d'euros, ce qui est à peu près là où l'on a fini l'exercice précédent. Pour le reversement au budget principal je l'ai déjà dit, il est de 270 000€. Enfin ce budget va commencer à attaquer l'un de ses grands projets d'investissement de la mandature qui est le fameux parking rétro-littoral qui s'intègre dans le plan ADS, et là ce sont 100 000€ qui sont positionnés. Alors en 2022, ce seront principalement des études à ce stade.

Le budget Eau positionne 650 000€ de dépenses d'investissement cette année. Le budget Assainissement comme on l'a évoqué est sur le début d'un PPI très important puisque ce sont plus de 3 millions d'euros qui sont positionnés en investissement cette année, avec un autre financement structurel de ce budget qui permet

d'avoir un recours limité à l'emprunt à hauteur de 1,349 millions d'euros. Le budget Transport a toujours le même type de recettes entre la subvention Région et le budget principal. Le budget Golf a lui un résultat d'exploitation prévisionnel de 355 000€, il reversera 320 000€ au budget principal.

Le budget Camping a un prévisionnel de recettes d'exploitation de 400 000€ et va avoir un certain nombre d'investissements à mener durant l'année, en particulier l'agrandissement du camping, l'acquisition de nouveaux mobil-homes et tout ça évidemment dans l'objectif d'augmenter l'hébergement saisonnier et donc le nombre d'emplacements, et continuer à améliorer la qualité de l'offre du camping de façon générale.

Le Budget Forêt qui, vous le savez, est basé sur la vente de bois a un caractère incertain, surtout par son mode de gestion vous le savez tous, puisqu'on est sous le coup de la procédure de soumission par l'ONF de notre gestion du régime forestier. Alors on ne sait pas comment ça va tomber, mais ça va tomber probablement. Il y a 2 conséquences à ça. Outre effectivement ce qui m'intéresse en premier lieu, c'est-à-dire un prélèvement financier sur nos recettes, il y a aussi et ça peut avoir des conséquences lourdes, le choix de gestion qui va nous échapper et qui sera maintenant sous le contrôle de l'ONF.

Enfin on l'avait évoqué lors du conseil précédent, nous avons créé un nouveau budget annexe, le budget Lotissement La Cousteyre 3 qui a pour objectif non pas de générer des excédents très importants ou de s'aligner sur le marché, mais au contraire de maîtriser l'aménagement de ce lieu afin d'obtenir des prix préférentiels en termes de mètres carrés et d'accessibilité à la propriété pour les canaulais. Alors ce budget débute doucement cette année évidemment, on est au démarrage de ce budget qui va se dérouler sur plusieurs années, donc cette année sont positionnés 20 000€, principalement liés à des rédactions et des demandes de permis d'aménager qui sont un préalable au démarrage de ce de ce projet. Voilà, je vous remercie.

M. le Maire : Merci Monsieur DEBEVER. Des commentaires sur le budget ?

Mme LEBLANC : Alors concernant les produits des services que vous avez listés comme étant les droits et redevances diverses pour l'occupation du domaine public, est-ce qu'il serait possible d'avoir une liste de ces AOT avec les tarifs associés ? Parce que je n'ai jamais vu passer de délibération concernant les tarifs de ces occupations du domaine public.

Ensuite concernant l'optimisation du patrimoine qui permet d'augmenter les revenus des immeubles par rapport au budget de 2021 à hauteur de 280 000€, là je voulais juste savoir qu'est-ce qu'il fallait comprendre par optimisation du patrimoine ?

Enfin sur les augmentations anticipées des dépenses de personnel et l'impact au budget, déjà concernant le tableau des ETP, il n'a pas changé par rapport à celui du CA 2021, il est parfaitement identique, donc je voulais savoir où se trouvait le poste du Responsable de service Sport ? Après, juste avoir des éléments financiers car dans la note, ça aurait été intéressant de comprendre un petit peu les impacts financiers des différentes variations que vous avez citées. Je voulais également savoir si vous aviez fait une estimation de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires dont ils ont l'air de parler. Est-ce que ça a été approché ?

M. le Maire : Vous attendez impatiemment ce point d'indice ?

Mme LEBLANC : Non, pas particulièrement. Mais je pense que ça aura un impact qui ne sera pas négligeable pour le budget.

M. le Maire : Oui, bien sûr.

Mme LEBLANC : Alors maintenant, j'interviens sur la section d'investissement. Donc bien sûr la municipalité poursuit sa politique de gestion active, ça je n'en doute pas. On a donc inscrit de manière raisonnée 900 000€ de recettes liées à des ventes d'immobilisations, et je voulais savoir si éventuellement il serait possible de connaître plus précisément les projets qui sont liés à ces recettes estimées au budget et comment ils sont communiqués ou publiés auprès des canaulais. ?

Pour le PPI, il y a 100 000€ pour la Maison du Commandant. Alors à moins que je n'aie loupé l'explication, je voulais savoir en quoi ça consistait ? Et après, j'ai une question technique concernant le fait que le BP soit présenté en M-14 alors que normalement en 2023 on doit passer en M-57. Donc je voulais savoir si cela était bien pris en compte, et notamment le fait qu'il n'y aura plus de dépenses imprévues pour équilibrer les sections ? Mais ici il y a 800 000€ de dépenses imprévues en investissement et 100 000€ en fonctionnement. Voilà, je vous remercie.

M. MAS : Excusez-moi, tout à l'heure je ne vous ai pas dit bonjour à toutes et à tous. Alors c'est vrai que c'est un vote de budget, mais je ne vais pas parler chiffres. J'ai fait un petit texte et je vais me permettre de le lire,

même si c'est un peu brouillon. Si le Conseil Municipal avait eu lieu avant le premier tour des élections présidentielles, je n'aurais peut-être pas fait cette petite écriture et cette intervention aujourd'hui.

Mais effectivement les élections présidentielles ont eu lieu le week-end dernier et auront lieu le week-end prochain, et on a vu les résultats aussi bien au niveau national qu'au niveau local, et ils montrent une fracture, une réelle fracture de plus en plus importante entre la population et les élus, les politiques, voire les partis politiques. Donc avec nous, à mon sens, la politique locale doit être effectivement différente aujourd'hui. Comment doit-on se positionner ? Il y a 2 options : une option, c'est de constamment s'opposer et d'être dans une logique d'opposants et de discours disruptif. Ou alors la 2^{ème} option, c'est d'être dans une logique d'une dynamique de projet pour notre collectivité et nos administrés.

Aujourd'hui, de nombreux projets portés par l'équipe de « Lacanau Ensemble » se retrouvent dans les projets qui sont dans ce budget. Nous pouvons retrouver de nombreuses actions pour la commune, pour nos administrés et j'en citerai quelques-unes qui étaient dans notre programme et dont je fais la lecture : l'entretien des crastes et des marées, la lutte contre les plantes invasives, l'entretien des berges, favoriser les déplacements doux et la traversée de la ville en est la preuve, une police municipale plus visible avec un projet de bâtiment, une brigade équestre qui a eu lieu pendant la période COVID, une démocratie participative locale et on ne cherchera pas la paternité du plan MyCity, des appels à projets de proximité sur des budgets participatifs, la création d'aires de covoiturage, la protection du littoral, la création de logements communaux innovants, de nombreux projets pour la culture, la création de logements saisonniers, le développement des énergies renouvelables, l'amélioration des bâtiments publics, des travaux sur l'école, le projet sur la mairie et la rénovation aussi de notre domaine public routier, la création et l'extension d'une Zone d'Activité à la Meule.

Aujourd'hui, la liste est relativement conséquente sur ces projets-là, sur ces projets que nous voulions porter et que vous portez actuellement. Alors effectivement, il y a d'autres sujets sur lesquels nous ne nous retrouvons pas et nous ne serons pas en accord, avec surtout l'affectation du CMS et les projets que vous portez et que nous portions, comme le transport pour lesquels je considère aujourd'hui que nous n'en faisons pas assez. Sur le transport, sur la problématique des mobilités, on n'est pas encore aux gilets jaunes mais par contre on est déjà à 2€ sur le prix de l'essence. Sur la problématique de stationnement aussi, et ça a aussi été relevé sur l'occupation du domaine public, effectivement il y a eu des élargissements de terrasses sur l'océan par rapport à la problématique COVID, mais aujourd'hui on n'a plus de problématique de jauge à l'intérieur, donc j'aimerais revenir à des choses plus normales.

Et la vente du foncier, ça sera peut-être mon adage jusqu'à la fin, avec votre commercialisation excessive. Alors pendant cette période je crois que l'unité est importante et elle est nécessaire. Donc pour la première fois et cela n'engage bien évidemment que Jean-Yves MAS, cela n'engage que moi, depuis 8 ans durant lesquels je n'ai jamais validé un budget, je voterai ce budget primitif principal. Cela ne veut pas dire que je voterai tous les budgets, rapport à ceux qui ne vont pas, mais je crois que la politique locale doit aussi être cette politique de projet. Je ne serai pas toujours l'opposant, par contre soyez sûrs que je ne vous donnerai pas toujours quitus dans votre gestion, je ne ferai pas un chèque en blanc pour votre politique locale et communale, mais je validerai ce projet.

En conclusion, j'ai pu voir sur la table des adjoints que vous aviez la chance d'avoir une bouteille de Perrier. Nous, derrière, les simples élus voire les opposants, nous n'avons rien. Mais je rappellerai quand même l'un des slogans de Perrier : « Et si l'homme se contentait de la violence d'un Perrier ? ». Merci.

M. le Maire : Vous auriez dû venir avec votre gourde. Et puis mon nom, c'est PEYRONDET, ce n'est pas Perrier. Plus sérieusement, je crois qu'on peut se rejoindre sur beaucoup de choses et pas uniquement sur cette campagne électorale Monsieur MAS. Je commence par le côté politique Madame LEBLANC si vous le permettez, puis Adrien et moi vous répondrons sur les questions que vous avez posées.

On a sûrement tous été très interrogés par la période COVID, ça nous a beaucoup remis en question sur notre vie personnelle, sur beaucoup de choses, sur la façon d'appréhender les choses et en particulier notre belle commune. La guerre en Ukraine en a rajouté un peu puisque ces images-là sont insoutenables, et c'est vrai que l'observation que nous avons tous faite, parce que nous aimons la politique et la vraie, celle de la vie et de la cité, c'est que le vote de dimanche nous a une fois de plus interpellés.

Et j'entends aussi depuis dimanche de ce qui peut être de la casse sociale, que finalement il ne s'est rien passé pendant ce mandat. Alors il y a des choses que j'ai du mal à entendre. Quand on a un peu voyagé et qu'on est allé un peu visiter le monde, on s'aperçoit qu'on a été un pays particulièrement protégé. Je ne ferai pas le bilan du Président de la République ce soir, parce que ce n'est pas là mon rôle de Maire autour d'une séance, mais on a quand même une part de responsabilité, et quand on regarde finalement ce qu'il s'est passé ces dernières

années, on peut s'en réjouir parce que même si nous avons un profond problème de compréhension avec les services déconcentrés de l'Etat, en particulier sur la réalisation de la ville de tous les services et sur le foncier que nous avons à disposition, car le logement vous ne l'avez pas évoqué mais c'est un sujet qui nous rapproche, et on pourra sûrement travailler ensemble pour répondre aux besoins des canaulais.

Donc quand on regarde ce qu'il s'est passé depuis 5 ans, finalement on nous a moins malmenés que le mandat précédent, puisque rappelez-vous, on s'était cassée la tête pour compenser le tiers de nos dotations globales de fonctionnement dans le mandat précédent. On a donc été plutôt rassuré quand on parle de la TH. Alors je siége au Comité Directeur de l'AMF et on a eu des débats un peu houleux entre élus, mais c'est comme ça. La partie qui nous est compensée, c'est celle des habitants permanents puisque vous savez que les habitants secondaires continuent à payer la taxe d'habitation. Mais la compensation elle s'est faite, et plutôt dans le sens positif des choses. Et la dotation globale de fonctionnement est maintenue, et on le verra comme on est en train d'en débattre, puisqu'on a quand même participé à pas mal de visios et on a quand même beaucoup discuté sur les programmes des candidats.

Mais ce que vous proposez, au-delà du vote que vous allez faire, bien sûr que nous avons l'obligation, et c'est peut-être ça qui nous a interpellés ces 3 dernières années, entre la crise, la guerre, et ces élections-là, c'est que nous avons une obligation au niveau local. Mais je souhaite que l'on soit pris en considération, et on est parfois méprisé par les services déconcentrés. Il y a peut-être un volet de réforme de l'administration que nous avons à mener ensemble avec le futur Président s'il est réélu.

C'est peut-être une chose à côté de laquelle on est passé puisque sur notre territoire, tous les feux sont au vert. On crée des emplois, on a un peu d'argent qu'il soit public ou privé, on a des investisseurs, on a du foncier qu'on a déterminé dans le PLU avec les orientations d'aménagement de la Ville de tous les services. Et à chaque fois on a été accompagné. L'exemple tout bête, et je reviens à notre échelle, quand on parle du service des Sports, eh bien l'emploi qui est créé ça fait partie d'un dispositif et on est subventionné à 80%. Et puis toutes les actions qui ont été menées sur la Maison France Service. Alors bien sûr qu'on avait fait le boulot, mais derrière qui est-ce qui finance ? C'est l'Etat.

On ne peut donc pas dire qu'il y a eu de casse sociale, et tous ces dispositifs que l'on met à disposition des canaulais, je demande aussi aux autres élus locaux de les mettre en place parce qu'ils sont financés. Alors on nous finance toujours un peu toujours à Lacanau, mais vous croyez qu'on vous attribue des subventions ou des financements pareils si vous n'avez pas tous les documents qui flèchent ces dispositifs ? Et on est en train de travailler aujourd'hui sur la révision de l'analyse des besoins sociaux. On avait déjà fait ça en 2014, ça nous avait permis de flécher les politiques. Et on la révise aujourd'hui et ça va nous permettre d'être encore financés par un Etat qui sait quand même protéger ses habitants.

Alors tout n'est pas parfait mais au bout d'un moment je pense que le peuple doit comprendre qu'on est dans un pays où on n'est pas mal accompagné, où on a été sauvé pendant cette crise, où les entreprises ont été protégées aussi. Et quand j'entends parler de la casse sociale en France, ça me perturbe un peu. Alors oui sûrement, et là je les rejoins parce que je l'ai dit dans la collectivité avec mes partenaires, ma majorité, ceux qui m'entourent et mes services, il y a sûrement des comportements à changer, et notre responsabilité d'élus qui n'est pas toujours comprise, c'est aussi de demander à certains d'avoir d'autres comportements et de se mettre au travail, parce qu'à chaque fois qu'un travail n'est pas fait, il y a toujours un collègue qui le fait à votre place. Donc c'est vrai qu'on a aussi fait beaucoup de choses sur les RH aujourd'hui, on a su s'entourer et Corinne y passe beaucoup de temps, et on a un service qui fonctionne plutôt bien. Mais bien sûr qu'il y a des comportements qu'il faut peut-être changer dans le futur, et c'est peut-être à nous de l'expliquer.

Mais aujourd'hui moi ce qui me perturbe le plus Monsieur MAS, c'est la problématique du logement, mais vraiment. Parce qu'on se félicite bien sûr d'avoir des droits de mutation qui ont encore augmenté de 25%, mais sachez que cette année ils seront peut-être au même niveau, sauf qu'on va vendre beaucoup moins de biens, d'abord parce qu'il n'y en a plus, et ensuite parce que les prix ont encore pris 25%. Mais l'année dernière quand on augmente de 25%, on est sur le même nombre de ventes, vous vous rendez compte ?

Donc on a un territoire attractif et on l'a voulu. J'ai peut-être aussi une part de responsabilité, on a mis Lacanau en avant et on a fait le boulot collectivement, seulement aujourd'hui avec le COVID mais aussi l'envie de venir habiter le long du littoral, eh bien finalement je n'ai pas envie qu'on devienne d'ici 30 ans une commune de retraités qui ont les moyens de venir s'installer, même si le retraité nous amène une vraie plus-value, et pas que financière, une vraie plus-value parce qu'ils ont sûrement eu un beau parcours, ils sont capables d'accompagner les associations, ils sont capables d'intégrer les dispositifs, et ça pour une ville c'est puissant.

Sauf qu'aujourd'hui, on nous empêche de faire. Donc j'espère qu'on répondra à toute la problématique des logements saisonniers avant l'été prochain avec la livraison des 106 logements et l'extension du camping. On va y aller et on va y aller fort, on bousculera peut-être même des principes dans les mois qui viennent, n'est-ce pas Jean-François ? Mais il faut y répondre avec tous ces dispositifs, que ce soit La Cousteyre 3 ou d'autres projets sur l'habitat abordable, sur le logement social. Et je ne sais pas si vous avez vu hier dans la presse, on parlait de la mise à disposition de foncier, donc nous, on a ça.

Et je ferai une petite parenthèse car vous nous chambrez toujours un peu sur la vente de patrimoine, mais on a travaillé dans le PLU sur ces recettes-là qui vont nous permettre de continuer à investir. Et si elles y sont, c'est parce qu'on les a mises et qu'on les a créées ces zones foncières. Et je ne vais pas vous mentir puisque Monsieur MAS me tend une perche ce soir, donc je ne vais pas vous faire de cachotteries, mais ces 900 000 euros ce n'est rien par rapport au patrimoine dans les années qui viennent, je peux vous garantir qu'on a déjà une petite réserve qui financera nos projets d'à peu près 17 millions d'euros. Et d'autres 17 millions d'euros sont déjà positionnés, et 40 à 45 millions pour le mandat suivant et pour les générations futures. Et ça il faut que vous le sachiez.

Donc ce patrimoine a de la valeur, donc quand on parle de 900 000 euros et quand on nous parle des bijoux de famille, c'est nous qui les avons mis en place avec notre PLU. Alors ça ne sera pas facile de tout réaliser partout, mais comme je le dis toujours à Madame la Préfète quand on a des débats un peu houleux, tout comme l'autre jour au SELAQ à Bordeaux, au Salon des élus, on n'est pas là pour corriger les erreurs de la Métropole. Nous, on a protégé dans le PLU en supprimant 60% des surfaces constructibles à Lacanau pour 85% du territoire. Donc le territoire, il est plus que vert et ça pour des générations. On a créé tout ce qu'il fallait pour le protéger.

Maintenant, dans les zones où nous avons déterminé les orientations d'aménagement de la Ville de tous les services, que ce soit sur la santé, le scolaire, le logement, et tout ce que nous avons fait et ce que nous allons faire, qu'on ne nous embête pas. Parce qu'on a déjà la Loi Littoral qui aujourd'hui est appliquée, ou plutôt interprétée par les services de l'État et d'une façon que je ne comprends plus, mais on a aussi un 2^{ème} dispositif qui a été inventé, c'est que le Maire ne peut plus signer de permis de construire s'il n'a pas d'autorisation de défricher. Donc ça aussi c'était un vrai problème parce qu'il y a des terrains qui n'ont pas besoin d'être défrichés, car il n'y a rien dessus. Les gens imaginent toujours que défricher c'est couper la forêt. Ce n'est pas vrai, c'est changer la nature du sol. Mais c'est déjà le cas aujourd'hui dans le PLU, on ne transforme pas de terrains agricoles en terrains à urbaniser, ils sont déjà ciblés pour ça.

Donc le territoire de Lacanau est entièrement protégé pour plusieurs années, parce qu'on ne reviendra pas en arrière sur les parties qui aujourd'hui sont ciblées et couvertes par diverses réglementations. Mais j'ai une vraie colère aujourd'hui de ne pas être entendu, même si je me suis déplacé plusieurs fois dans les associations d'élus mais aussi dans les Ministères. On nous dit que c'est un problème local, mais le problème local commence à durer, donc les associations sont en train de mettre en place certaines actions qui pourront être dures pour les services mais au bout d'un moment, il faut se faire entendre. On est prêt aussi à prendre nos écharpes et peut-être que les prochains gilets jaunes, ce seront les élus.

Nous, on a besoin d'un Etat, je parle localement puisque quand on fait les PPA avec le Ministère ça se passe très bien et en 6 mois on règle tous les problèmes, mais localement il faut qu'on remette les élus au centre des décisions et la relation Préfet-Maire qu'on nous vendait, aujourd'hui c'est le Préfet qui décide et nous on exécute. Ce n'est pas ça que l'on souhaite et je suis persuadé qu'au niveau de nos collectivités, on est une vérité pour ce pays puisque si on nous accompagnait et si on nous facilitait les choses, on serait une ville fantastique et très vite. Mais là ça traîne, et ça c'est le mal français.

Je vais vous donner un exemple tout bête puisqu'on se dit tout, aujourd'hui la société CARBONEX qui est installée au sud de la ville et qui est un projet merveilleux, il n'y a pas plus durable puisqu'on réutilise la chaleur et l'énergie et c'est une production locale, on a mis 5 ans et demi pour sortir le projet, et à chaque étape de ce projet dans les services déconcentrés, on avait toujours quelqu'un qui finalement nous empêchait d'avancer. C'est le petit pouvoir de nuisance à chaque étape qui nous empêche de faire. L'investisseur qui s'est installé, il est tombé amoureux de Lacanau et j'ai tout fait pour qu'il le soit. Il a acheté une maison ici, il s'y est installé, il a amené sa famille, il nous crée 50 emplois et j'espère 100 à 150 dans les années qui viennent. Sauf qu'au bout de 3 ans, j'ai été obligé de l'attacher parce qu'il m'avait dit « vous vous rendez compte ? Je vais en Europe de l'Est, on me paie l'usine, on me donne le terrain et ça prend 6 mois ». Donc effectivement, quand on compare les 2 projets, ça veut bien dire que la qualité de vie chez nous est quand même bien meilleure et qu'il l'a privilégiée.

Ce sera donc le combat je pense, après ces élections, de retrouver une relation. Et la relation que vous souhaitez avoir avec nous, je pense qu'il va falloir qu'on la renforce et qu'on l'améliore, et que vous soyez force de proposition aussi pour l'améliorer. Voilà, c'est toujours un peu compliqué quand on a le nez dans le guidon. Il y a même des choses que j'oublie parfois de communiquer à ma majorité, donc ils sont toujours surpris qu'il y ait une petite chose qui arrive.

D'ailleurs, je crois que vous avez parlé des 100 000€ de la Maison du Commandant. Tout le monde n'est pas au courant, c'est très récent puisqu'on a fait un séminaire il y a peu de temps. Alors ce n'est pas pour la Maison du Commandant ces 100 000€, c'est pour la rénovation de la villa derrière, avec au moins menuiseries et charpentes pour la sauver, et il y a aussi une part de maçonnerie. Donc ça sera fait sûrement après l'été, mais ces 100 000€ ne sont pas pour la Maison du Commandant en investissement. Sur la Maison du Commandant, on aura des choses à vous proposer dans les semaines qui viennent puisque Cyril RENELEAU est au travail sur le sujet. Tu complètes Adrien ? Et puis moi je m'étais fait plein de notes pour les dossiers un peu plus techniques sur l'optimisation.

M. DEBEVER : Effectivement, il n'y a pas beaucoup de choses à rajouter. Alors pour ce qui est très terre-à-terre, la liste des tarifs d'occupation du domaine public, bien sûr ce sont des choses qui peuvent être communiquées à partir du moment où on en fait la demande.

MME LEBLANC : Là je peux considérer que j'ai fait la demande ?

M. DEBEVER : Oui ne vous inquiétez pas, c'est même enregistré.

M. le Maire : Sur le foncier Madame LEBLANC, c'est toujours compliqué de vous donner la liste de ce qu'on va valoriser dans l'année parce que ça ne se réalise pas toujours. Il y a des transactions, il y a des recours, donc il y a un volume qui est précisé dans le budget mais des fois c'est moins, des fois c'est plus. Et je pourrais vous donner la liste des prochaines années si vous voulez et vous allez dire « waouh ». Mais elle restera dans mon bureau avec moi, je vous l'annoncerai oralement.

M. DEBEVER : Pour les AOT pas de problème, pour les cessions effectivement c'est plus difficile. C'est plus difficile d'avoir une liste exhaustive parce que précisément comme l'a évoqué Monsieur le Maire ce sont des choses qui se réalisent de façon moins connue et moins prévisible.

Pour l'optimisation du patrimoine, en fait souvenez-vous comme on avait dû le voir l'année dernière ou peut-être il y a un peu plus longtemps que ça, il y a des extensions du camping qui génèrent des nouveaux baux et qui génèrent donc des nouvelles recettes non-négligeables pour la commune. C'était une très bonne nouvelle qui avait été annoncée à l'époque.

M. le Maire : Là aussi, vous voyez ça fait partie de ces dossiers-types où c'est difficile de réaliser et j'espère qu'on va arriver au bout du sujet. Alors ce sont des recettes formidables pour la commune mais aujourd'hui, les projets ne sont pas sortis de terre donc on a un gros travail à faire et on attendra le mois d'avril ou de mai pour voir comment on va faire. Mais c'est vrai que c'est compliqué aussi de le réaliser.

M. DEBEVER : Ensuite pour l'estimation du point d'indice, alors c'est vrai que je ne vous l'ai pas évoqué tout à l'heure, j'aurais pu l'ajouter avec également les fameux 10 milliards qu'on nous évoque comme participation des collectivités locales. Ça fait partie des choses qu'on ne maîtrise pas du tout, on ne sait pas ce que ça pourrait être donc on ne l'a pas estimé. Et c'est aussi pour ça qu'on a quelques réserves, et notre frilosité sur certaines autres recettes nous permettront peut-être d'absorber ces annonces-là. Mais on n'est pas devin donc on ne peut pas donner de chiffres à ce stade. Il y aura des décisions modificatives de toute façon durant l'année pour impacter ces décisions quand elles seront prises.

Sur les investissements, la Maison du Commandant c'est en fait un terme générique pour l'ensemble de cette zone, donc c'est vrai que c'est un peu trompeur mais effectivement, c'est en fait la maison qui est derrière qui est concernée

M. le Maire : On n'allait pas marquer la Maison d'Edith.

M. DEBEVER : Oui, on l'appelle la maison d'Edith dans notre jargon.

M. le Maire : C'est la Villa Edith.

M. DEBEVER : Et de la même manière, c'est le budget 2022 donc on n'anticipe pas sur les évolutions des règles 2023, à chaque jour suffit sa peine. Mais évidemment le moment venu, on fera les mutations nécessaires. Cela nous donne d'ailleurs l'occasion de remercier tout le service Finances qui est très performant à Lacanau et qui

saura s'adapter à ces évolutions comme il s'adapte au quotidien, avec toutes les contraintes que l'on connaît. Donc on fera autrement, on va trouver une autre ligne. On sera créatif comme on l'est souvent.

Pour ce qui est de Monsieur MAS, j'adhère au discours et encore plus à la finalité évidemment. Comme quoi, les 2 programmes parce qu'évidemment tout ce qui a été listé était dans notre programme aussi, donc il y avait beaucoup de convergences contrairement à ce qu'on pouvait en penser, et tant mieux. Sur les éléments évoqués sur lesquels il y a encore beaucoup de choses à faire, on les partage aussi. Concernant les mobilités et je pense notamment aux navettes inter-quartiers, on sait que c'est quelque chose que l'on souhaite réaliser sur le mandat. Alors il n'y a rien de positionné sur 2022, mais bien évidemment 2022 n'a pas vocation à réaliser tous les projets du mandat. On a un peu pris de retard avec ces 2 années un peu bizarres de début de mandature mais on a bien l'intention de réaliser au maximum notre projet électoral. Et le Perrier n'est pas lié au vote pour, vous pouvez avoir du Perrier indépendamment du fait du vote pour le budget.

M. le Maire : Comme j'ai envie de parler ce soir je vais poursuivre un peu. Vous avez aussi parlé d'entretien, parce qu'il faut toujours faire référence aux satellites qui gravitent autour de la ville, et vous avez parlé d'entretien des rives du lac et des eaux. Donc je mets en avant le SIAVEL, non pas parce que j'en suis le Président, mais parce qu'il y a de belles équipes qui travaillent et il y a des élus qui y siègent. On vient de terminer notre dernière écluse et il y en a 2 qui se sont faites en 3 ans. Et on va on va attaquer celle du Porge qui nous permet de réguler nos eaux et nos zones humides. Et je tiens à saluer aussi leur travail aussi sur les crastes et sur les fossés, l'accompagnement des agriculteurs dans la chasse aux nitrates et tous leurs projets futurs. Donc le SIAVEL est plutôt une belle chose pour le territoire et puis il a été créé sur une très grande année j'ai remarqué, en 1964,

Vous avez fait référence aux terrasses Monsieur MAS. Nous sommes revenus pas tout à fait à la normale parce que quand je suis passé samedi tout le monde ne respectait pas. On avait permis l'extension des terrasses sur les Allées Ortal dans des largeurs un peu plus importantes. On avait commencé par Charles Chaumet puisqu'on avait supprimé la voiture individuelle du centre-ville et ces terrasses-là n'étaient pas des terrasses provisoires liées au COVID. Donc aujourd'hui quand je vois comment le front de mer est animé devant les résidences, comment on s'est servi de ces terrasses-là pour ralentir la circulation, comment on a amélioré le mobilier urbain en y mettant des jardinières, qu'on a fait aussi des terrasses sur Garnung, et on a fait d'autres terrasses mais elles n'étaient pas liées au COVID celle-là. Alors j'ai peut-être mal compris ce que vous disiez, vous pouvez peut-être préciser, mais ce n'était pas des terrasses COVID.

M. MAS : Effectivement je pensais que c'était des terrasses COVID, surtout celles du Front de mer. Alors sur le front de mer il y aura un projet effectivement, donc on aura peut-être encore plus besoin de cette réflexion.

M. le Maire : Oui, on va y retravailler.

M. MAS : Mais ce qui me dérange quand même sur ces terrasses-là si elles ne sont pas démontées l'hiver, c'est qu'aujourd'hui elles ne permettent pas d'assurer la sécurité de défense incendie, vu qu'il n'y a pas 3m50 sur la largeur de voie. C'est juste ça qui me dérange

M. le Maire : Entre le trottoir et la terrasse ? On peut très bien y accéder.

M. MAS : Oui mais excusez-moi concernant la responsabilité pénale, c'est celle du Maire qui est engagée. Donc je trouve que ces terrasses-là qu'elles restent là, pourquoi pas ? Mais dans ce cas-là quelle est la priorité ? Et la priorité des priorités, c'est la sécurité des personnes et du matériel.

M. le Maire : Alors on peut le faire par les voies accédantes, mais Philippe tu pourrais aller mesurer demain matin ? Parce que ça c'est un truc pour se débarrasser de moi. Sérieusement, en plus le cahier des charges qui a été dressé sur ces terrasses est plutôt sympathique, elles sont faites sur le même modèle et quand ils mettent des parasols c'est assez coloré donc ça a quand même donné une certaine classe au front de mer, et ça a donné une belle attractivité à Lacanau et tout le monde en profite.

Alors le foncier, j'en ai parlé mais je voulais revenir aussi sur les autres satellites puisqu'il y a aussi la Communauté de Communes puisque on s'engage aujourd'hui avec eux, le travail est lancé sur le plan plage du Moutchic et ça va être plutôt sympathique. On retravaillera bien sûr avec les riverains même si on les avait approchés il y a un peu plus de 24 mois. Donc on va essayer de sortir ça en 2024-2025, c'est un peu plus long que prévu mais on va y arriver. Et la Communauté de Communes nous accompagne aussi sur notre stratégie puisqu'on va basculer la stratégie qui se termine en 2022 jusqu'en 2030. Donc vous voyez que quand Monsieur DEBEVER parle de 44 millions d'euros d'investissement jusqu'à la fin du mandat, uniquement sur la future stratégie, ce sont 44 millions d'euros.

Donc on est en train d'y bosser et plutôt bien puisque j'ai trouvé le document qui nous a été présenté ce matin très technique, mais il représente bien la volonté politique des élus. Donc on aura à valider cette stratégie 2022-2030 avec le futur ouvrage qui nous protégera à l'horizon 2050 et 2100. Et il faut savoir qu'Adrien a parlé tout à l'heure du Pôle multimodal qui fait partie du PPA, et le Pôle multimodal il y a une dépense mais il y a 80% de subventions qui vont être intégrées dans les dispositifs, ça permet d'avancer. Alors il n'y aura pas 80% de subventions partout, mais pour tout ce qui rentre dans le cadre des mobilités actives, l'alternative à la voiture individuelle et tout ce qui tourne autour du développement durable, le Département et la Région vont se joindre à l'Etat pour financer nos équipements, donc c'est plutôt bien aussi.

Donc gros travail aussi avec la Communauté de Communes, et on sait de par sa compétence GEMAPI que c'est elle qui assurera le financement qui reste de 20% dans les années à venir. Et quand on parle de 20% sur 44 millions, ce n'est pas neutre. Et on sait bien aujourd'hui que les partenaires ne sont pas positionnés, donc on n'a pas l'assurance d'avoir les 80% puisque les fonds européens on en connaît à peu près les montants à l'horizon 2027, mais on ne sait pas ce qui va se passer par la suite dans une période un peu incertaine. Donc nous avons aussi dans cette stratégie 2022-2030 tenté d'assurer peut-être un coup dur dans 2 ans, donc on a positionné des montants pour répondre à une possible attaque. Alors c'est vrai que cette année c'est formidable, il y a du sable, mais on n'est pas persuadé que ça dure. Et ces stratégies-là, elles sont plutôt bien bâties, on les travaille bien sûr en couple avec le GIP Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de Communes, son responsable, notre Chargé de mission et Hervé qui suit ces dossiers de très près. Donc ça aussi ce sont des investissements très forts qui seront menés dans les prochaines années et c'est important de le faire.

Je reviens sur l'assurance parce que j'ai été furieux contre cette décision. On peut faire ce qu'on veut finalement, On vous envoie un courrier demain, on ne vous assure plus dans la minute alors qu'on n'était pas déficitaire. Et en plus on vous envoie un courrier pour montrer à quel point ils nous méprisent. Ce n'est pas assez rentable, on ne vous dit même pas qu'ils perdent de l'argent. Ce n'est pas assez rentable. Donc on est passé sur des montants qui ont été ramenés après négociations à des proportions plus raisonnables, mais le travail aujourd'hui à l'Association des Maires de France, c'est de regarder comment on va pouvoir tordre le cou des assureurs pour qu'ils reviennent faire un pacte d'assurance avec les collectivités locales. Mais on ne va pas se plaindre, on a quelques pépites. Mais imaginez les communes qui ont été virées du jour au lendemain et qui se retrouvent dans l'obligation d'assurer et qui n'ont pas de budget. Donc ça devient très difficile et ça ce n'est pas normal, c'est une injustice. Donc on y travaille aussi.

Je crois que j'ai fait le tour et s'il y a des questions auxquelles on n'a pas répondu, je vous propose de reprendre la parole. On va passer au vote de ce budget. On vote budget par budget ou vous avez mis tout ça sur la même ligne ?

M. DEBEVER: Budget par budget.

M. le Maire : Alors on va commencer par le budget principal. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. On passe au budget Parking, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci. On passe au budget Eau, des votes contre ? Des abstentions ? Le budget Assainissement, des votes contre ? Des abstentions ? Le budget Transport, des votes contre ? Des abstentions ? Le budget Golf, des votes contre ? Des abstentions ? Le budget Camping, des votes contre ? Des abstentions ? Le budget Forêt : des votes contre ? Des abstentions ? Le budget La Cousteyre 3, des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Voilà un beau chapitre de ce Conseil Municipal, merci à tous pour votre engagement parce que ça a été un gros travail pour le construire vous vous doutez bien, donc à tous les élus qui y ont participé, merci pour ces journées studieuses où il faisait beau dehors et nous étions enfermés.

Budget Principal :

Délibération adoptée.

POUR : 21 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU et M. Jean-Yves MAS.

ABSTENTION : 4 Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Budget PARKING :

Délibération adoptée.

POUR : 21 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU et M. Jean-Yves MAS.

ABSTENTION : 4 Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Budget EAU :

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Budget ASSAINISSEMENT :

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Budget TRANSPORT :

Délibération adoptée.

POUR : 21 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU et M. Jean-Yves MAS.

ABSTENTION : 4 Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Budget GOLF :

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Budget CAMPING :

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Budget FORET :

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

Budget LA COUSTEYRE 3 :

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint, Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU.

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

N° DL13042022-08 : Vote des taux de fiscalité directe 2022

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

La fixation des taux de fiscalité directe locale relève du Conseil Municipal.

Le budget primitif a été construit de manière à ce que l'équilibre ne nécessite pas d'augmentation des taux de fiscalité.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale qui vise à la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, le taux de cet impôt n'est plus modifiable. Entre 2021 et 2023, cette taxe sera supprimée progressivement pour les 20% de foyer qui y sont encore assujettis au titre de leur résidence principale.

Les résidences secondaires restent taxées, mais le Conseil Municipal ne retrouvera son pouvoir de modulation du taux de TH qu'à compter de l'année 2023. Il est précisé qu'une règle de lien entre les taux existe. Elle stipule que le taux de TH ne peut pas augmenter plus vite (ni baisser moins vite) que les taux de taxes foncières.

Cette réforme comporte également une redistribution des produits de fiscalité. Ainsi, afin de compenser la perte de recettes de TH sur les résidences principales, les communes se voient attribuer le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) antérieurement perçu par les départements. Ces derniers reçoivent en compensation une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée.

En application de cette nouvelle répartition, depuis 2021, le taux de TFPB du département (17,46%) est additionné au taux communal (19,74%), pour former le nouveau taux de référence qui est donc égal en 2021 à 37,20% pour le territoire de Lacanau.

Un système de compensation (réduction dans le cas de Lacanau) dit de « coefficient correcteur » vient garantir que le produit fiscal après réforme est égal à celui d'avant (à la date de la mise en œuvre en 2021). La dynamique du produit fiscal par l'augmentation des bases est elle aussi garantie.

Il est proposé de ne pas augmenter le taux du « foncier bâti ».

De même, la municipalité propose de **ne pas modifier le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (30,01%)**

Le montant des bases fiscales canaulaises multiplié par le taux de référence donne un produit supérieur à ce que la commune aurait perçu dans l'ancien système. Un coefficient correcteur permet de calculer la « compensation » qui doit être prélevée afin d'assurer la neutralité de cette réforme.

Les bases, taux et produits proposés sont les suivants :

	Bases d'imposition prévisionnelle 2022	Taux	Produit prévisionnel attendu
Taxe foncière (bâti)	18 149 000 €	37,20 %	6 751 428 €
Taxe foncière (non bâti)	359 800 €	30,01 %	107 976 €
Taxe d'habitation (résidence secondaires)	16 773 883 €	10,90 %	1 828 353 €
Compensation			-2 014 232 €
TOTAL			6 673 525 €

L'état 1259 transmis par les services fiscaux de l'Etat est joint en annexe.

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 6 avril 2022,

M. DEBEVER : *Comme on l'a évoqué, les taux ne bougeront pas, comme depuis 6 ans. Alors vous savez évidemment qu'avec la réforme de la taxe d'habitation on a eu un mélange avec les taux du Département, mais il n'y a pas de changement de taux au global. Ce qui nous amène donc à une taxe foncière à un taux de 37,20%, une taxe d'habitation donc uniquement pour les résidences secondaires à hauteur de 10,98%, alors cette année on ne le vote pas parce qu'il est figé à proprement parlé, par contre on vote le 3^{ème} taux qui est la taxe foncière du non bâti à 30,01%.*

M. le Maire : *As-tu précisé le cumul qui a été fait et pourquoi on est passé à ce taux ?*

M. DEBEVER : *En effet parce qu'on a intégré la part du Département qui n'avait pas le même taux. Et on peut rappeler le total final qui permettra une recette de 6 673 525 €.*

M. le Maire : *Alors c'est vrai aussi qu'il y a la dynamique des gens qui construisent et qui viennent s'installer, il n'y a pas que la dynamique fiscale. Y a-t-il des commentaires sur le vote de ces taux ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

FIXER le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 37,20 %.

ARTICLE 2

FIXER le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 30,01 %.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL13042022-09 : Coopération avec l'Office National pour les Forêts pour la gestion des dunes communales – Convention particulière n°3 - 2022

Rapporteur : Monsieur Hervé Cazenave

La convention particulière n°3-2022 de coopération avec l'Office National des Forêts (ONF) fait référence à la convention cadre 2020-2022 adoptée en séance du 04 mars 2020 du conseil municipal. Elle précise les actions utiles à la gestion du trait de côte exposé à l'érosion côtière que la Ville Lacanau et l'ONF souhaitent conduire ensemble et inscrites dans la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière 2016-2022 de Lacanau.

Les actions portées dans la convention cadre triennale concernent :

- la gestion douce du trait de côte urbanisé (secteur du front de mer de Lacanau)
- la sécurité du public
- la protection des milieux dunaires

Les dépenses liées à la mise en œuvre de la coopération avec l'ONF pour l'année 2022 concernent spécifiquement la dépose de la ganivelle et une couverture prévue après les travaux de réhausse de l'ouvrage pour favoriser la végétalisation du ré-ensablement lié au chantier. Elles sont évaluées à un peu plus de 40 000€ TTC.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L. 341-1 et suivants, L. 322-1 et suivants,

VU le Code Forestier et notamment ses articles L. 221-2, L. 221-4, L. 221-6, D. 221-2, D. 221-4, L. 121-4,

VU la Stratégie Régionale de Gestion de la Bande Côtière décrivant les règles de gestion durable des littoraux de la région Nouvelle Aquitaine, dans le respect de la stratégie régionale et en accord avec les grands principes de la stratégie nationale,

VU le programme opérationnel de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière de la Ville de Lacanau adopté en juin 2016, déclinant ces règles régionales dans des scénarios d'aménagement durable du littoral pilotés par ces communes,

VU le Contrat d'Objectif et de Performance entre l'Etat, l'ONF et la Fédération Nationale des Communes Forestières pour la période 2016-2020, qui réaffirme les missions d'intérêt général confiées à l'ONF pour la prévention des risques naturels littoraux et l'entretien des dunes,

VU le rôle de protection de l'environnement et des espaces naturels sensibles du littoral aquitain que jouxtent les terrains domaniaux relevant du régime forestier, placés sous la gestion de l'ONF,

VU la politique initiée par la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA), de développement touristique équilibré, respectueux de la protection des espaces naturels littoraux et des actions du GIP Littoral, visant à faciliter une gestion intégrée du littoral aquitain,

VU l'implication de l'ONF en tant qu'opérateur technique avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) dans le projet régional qu'est l'Observatoire de la Côte Aquitaine,

VU la politique de la commune de Lacanau visant à définir un projet littoral territorial qui permette à la fois de mieux accueillir les visiteurs, de restaurer et de protéger ces espaces naturels à haute valeur patrimoniale, et participant à l'aménagement durable de la station,

VU la délibération n°04032020-07 du conseil municipal en date du 04 mars 2020,

VU l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa séance du 05 avril 2022,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre en œuvre des actions à Lacanau de nature à accompagner les processus naturels, mode de gestion préconisé dans le cadre de la stratégie locale sur les dunes communales situées entre le Kayoc et la Maison de la glisse.

CONSIDERANT qu'il convient pour la ville de Lacanau et l'ONF d'agir de concert dans le but de réduire les risques littoraux sur leurs systèmes dunaires et notamment par le contrôle de l'érosion éolienne et la protection des milieux naturels par la canalisation du public.

CONSIDERANT que cette gestion s'inscrit dans un cadre d'actions d'utilité publique formalisé dans le programme opérationnel de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière.

CONSIDERANT la nécessité de définir une convention particulière fixant les actions et modalités de réalisation de celles-ci pour l'année n°2 de la mise en œuvre de la convention cadre triennale.

M. CAZENAVE : *Bonsoir à tous. Donc là il s'agit du renouvellement de la convention de coopération avec l'ONF pour la gestion des dunes communales pour une durée de 3 ans. En fait pour être précis, c'est suite aux travaux de confortement qui devraient se réaliser à l'automne prochaine, il y a une bande végétale à l'arrière de cet ouvrage qu'il va falloir protéger et couvrir pour éviter le déplacement éolien durant l'hiver. Le montant des travaux de cet aménagement est de 40 000 euros.*

Vous êtes donc invités à valider la mise en œuvre de cette convention et les dépenses liées au programme, et autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents afférents et ainsi engager les dépenses correspondantes dans le cadre du plan d'action de la stratégie locale de gestion de la bande côtière.

M. le Maire : *Des questions sur cette convention ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je ferai une petite parenthèse car le dimanche 24 avril, le jour du vote du second tour, si vous pouvez regarder « Dimanche en politique » sur France 3, vous verrez Monsieur CAZENAVE qui va participer à ce plateau. Donc je n'ai pas de doute, il connaît la stratégie aussi bien et même mieux que moi, et ils vont parler d'érosion bien sûr avec le BRGM et tous les partenaires. Donc Hervé représentera la ville sur ce plateau de « Dimanche en politique » le dimanche 24. Et allez le liker sur Facebook.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

VALIDER la mise en œuvre de cette convention et les dépenses liées au programme d'actions 2022.

ARTICLE 2

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes et documents afférents ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes dans le cadre du plan d'action de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière 2016-2022.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL13042022-10 : Marchés des producteurs - Poursuite du partenariat avec la Chambre d'agriculture

Rapporteur : Alexia BACQUEY

Depuis deux ans, la commune de Lacanau a rejoint la marque « **Marchés des Producteurs de Pays** » pour offrir aux habitants et aux touristes des manifestations festives valorisant pleinement la richesse et la diversité des productions de nos terroirs girondins, dans le respect d'une charte des bonnes pratiques entre producteurs et consommateurs, avec en prime la convivialité d'une fête de village.

Cette démarche s'inscrit dans la **politique de proximité** de la commune en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, qui se traduit par des projets inscrits dans le Plan local d'urbanisme ou l'Agenda 21, ainsi que dans **sa politique d'animation de la vie locale**. La commune vise également, pour ces manifestations, le zéro déchet plastique ainsi que la valorisation des déchets alimentaires et compostables.

Fort de la réussite de ces événements estivaux 2020 et 2021, **la Ville de Lacanau souhaite proposer quatre rendez-vous de Marchés des Producteurs de Pays en 2022, sur la place de la Gaîté, pour environ 300 couverts, aux dates suivantes :**

- samedi 18 juin,
- mardi 19 juillet,
- mardis 2 et 23 août.

Une vigilance est portée quant au renouvellement de cette manifestation c'est pourquoi une formule tapas sera proposée le 18 juin et la municipalité sollicite des artisans-cuisiniers dans le respect de la marque « **Marchés des Producteurs de Pays** ».

Pour l'organisation de ces repas festifs, la Ville de Lacanau collabore avec la Chambre d'Agriculture et le Relais Agriculture & Tourisme de la Gironde, dépositaires et gestionnaires de la marque « **Marchés des Producteurs de Pays** » au travers d'une convention de partenariat. A partir de la deuxième année de partenariat, et pour l'organisation de trois marchés et plus, la contrepartie financière a été fixée à 900€ TTC.

Les dépenses connexes à cette manifestation sont les suivantes :

- repas des artistes des groupes musicaux programmés à chaque date, à savoir : La Moutchica le 18 juin, Red Cabbage le 19 juillet, Lightin'G Bird duo le 2 août et Yoé juke Box le 23 août.
- repas des agents en service
- location d'un container biodéchets au Smicotom
- adhésifs permettant d'afficher les dates des manifestations sur les deux banderoles déployées pour communiquer sur l'évènement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique du 5 avril 2022 ;

Considérant que la Ville de Lacanau a adopté des orientations qui concernent les circuits courts et la valorisation des productions et savoir-faire agricoles locaux dans le cadre de son Agenda 21 (fiches-actions n°68 et 69),

Considérant que la mise en place de Marchés des Producteurs de Pays en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Gironde et le Relais Agriculture & Tourisme participe à l'attractivité économique de proximité de la commune et à son animation, tout en promouvant une agriculture et une alimentation saines et locales,

Considérant que la Chambre d'Agriculture de Gironde et le Relais Agriculture & Tourisme s'engagent à contacter les producteurs canalais susceptibles de participer aux marchés proposés par la Ville de Lacanau,

Considérant que la mise en place de Marchés des Producteurs de Pays nécessite la mise à disposition de la marque nationale « **Marchés des Producteurs de Pays** » gérée par l'association Relais Agriculture & Tourisme,

Considérant que l'association Relais Agriculture & Tourisme et la Chambre d'Agriculture de Gironde assurent un accompagnement technique à la mise en place de ces marchés en contrepartie d'un engagement financier de la Ville de Lacanau,

MME BACQUEY : *Bonsoir à tous. [Lecture de la délibération]*

M. le Maire : *Merci Madame BACQUEY. Ce sont des moments tout à fait sympathiques, on commence à s'y habituer. J'ai peut-être une proposition à faire pour l'année prochaine, c'est qu'on en fasse un le dimanche à midi, parce que moi je digère mal le soir, je ne peux pas manger autant que l'envie me prend. Donc peut-être faire cela un dimanche à midi pour qu'on puisse digérer par la suite. Mais ce sont des moments sympathiques, on espère surtout qu'on aura une meilleure météo que l'année dernière où il ne faisait pas terrible, il faisait soit froid soit il pleuvait, on n'a pas eu un été extraordinaire. Donc c'est vrai que quand il fait beau, c'est plutôt agréable ces marchés. Et puis il y en a quelques-uns qui se lâchent donc c'est plutôt sympa, avec de la musique et de la bonne nourriture. Y a-t-il des commentaires ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Gironde et le Relais Agriculture & Tourisme pour l'organisation de six Marchés des Producteurs et de Pays en 2022 jointe en annexe, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 2

PROCEDER au versement de la contrepartie financière fixée à 900€ TTC, couvrant l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture de la Gironde et le Relais Agriculture & Tourisme dans la mise en place des Marchés et PRENDRE en charge les dépenses liées (banderoles).

ARTICLE 3

AUTORISER les dépenses connexes pré-citées.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL13042022-11 : Subventions aux associations 2022

Rapporteur : Monsieur Cyril RENELEAU

Le rapporteur explique que les associations ont su rebondir et s'adapter dans ce contexte si particulier marqué par la crise sanitaire qui a fortement impacté leur fonctionnement depuis mars 2020.

Il ré-affirme les convictions de la Municipalité en assurant un soutien indéfectible aux acteurs du monde associatif.

C'est pourquoi, il a été décidé de maintenir l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations locales afin de préserver le tissu associatif.

Les associations locales ont formulé en début d'année des demandes de subvention dans le cadre de l'exercice de leurs activités ainsi que pour l'organisation d'événements particuliers. A cet effet, elles ont fourni leurs comptes ainsi que des fiches actions retraçant leurs activités, leurs projets et une fiche sur leurs engagements en matière de développement durable pour l'année 2022.

Conformément à l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la

subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Dans le souci d'une gestion rigoureuse de l'argent public, la subvention municipale reste une subvention d'équilibre des budgets associatifs, prenant en considération le solde du compte de résultat et la trésorerie de l'association.

Cette année encore, une attention toute particulière est accordée aux engagements environnementaux lors de l'organisation des événements des associations mais également dans le cadre du fonctionnement au quotidien : optimisation des transports, bilan carbone, lutte contre l'utilisation du plastique à usage unique, achats responsables, optimisation des ressources (eau, électricité...), tri sélectif, gestion des déchets liés à l'événement ou l'activité organisés...

A terme ce critère sera un préalable à l'attribution de subvention.

Après examen de tous les dossiers réactualisés et présentés complets par les associations, le montant proposé au vote est de 155 172 € en fonctionnement (compte 6574) et 15 000 € en investissement (compte 20421).

VU l'avis de la commission Scolaire, Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Citoyenneté en date du 5 avril 2022,

VU l'avis de la commission Sports en date du 5 avril 2022,

VU l'avis de la commission Culture et Vie Associative en date du 6 avril 2022,

VU l'avis de la commission Finances en date du 6 avril 2022,

M. RENELEAU : *Bonsoir à tous. [Lecture de la délibération]. Nous sommes sur des subventions qui ont vraiment été travaillées association par association et nous avons aussi valorisé cette année certaines associations qui avaient des demandes d'augmentations budgétaires pour des problèmes financiers dus au COVID ou des engagements particuliers par rapport à l'Agenda 21 ou environnementaux pour lesquels bien évidemment le coût était supérieur aux années précédentes de par ces dépenses-là. Et du coup, on a accepté d'accompagner les associations sur ces points-là.*

M. le Maire : *Merci beaucoup Monsieur RENELEAU. Je salue aussi l'adjointe qui est à votre droite pour le travail effectué sur les associations, et Prune bien sûr qui vous accompagne aussi. Moi je suis plutôt inquiet, car pas tout de suite après le COVID mais maintenant il y a beaucoup d'assos qui ont perdu beaucoup d'adhérents, et la question se pose finalement. On sait que pour le sport, la culture et pour toutes les associations, quand on perd une habitude, c'est parfois difficile d'y revenir et en particulier pour nos enfants. Donc dans pas mal d'assos il y a des gens qui ont perdu leurs habitudes et qui ont abandonné le sport ou la culture. Donc ce que je vous propose, c'est de retravailler aussi avec les assos et avec vos différents services pour voir comment on pourrait redynamiser tout ça. Alors on a encore plus de 100 associations, je n'ai pas dit qu'on était à la rue, mais il y en a quelques-uns qui se sont trouvés en difficultés et c'est ce phénomène qui est apparu.*

Donc on avait parlé à un moment donné d'un guide des associations qu'on pourrait distribuer et qu'on pourrait mettre en place pour essayer de les accompagner encore un peu mieux ces assos, même si par les critères que l'on défend elles ne sont pas mal accompagnées, mais les aider peut-être aussi dans leur communication. On avait parlé aussi de les accompagner sur ces sujets-là, et moi je m'inquiète un peu des assos qui ont un peu piqué du nez, et nous ne souhaitons pas qu'elles disparaissent. Donc imaginons un peu le modèle qui permette de les redynamiser. Alors il y a des assos qui se portent très bien, qui ont gagné des adhérents et qui ont peut-être été meilleures, mais il y en a d'autres qui se retrouvent en difficulté, donc il faut bosser là-dessus. OK ? Y a-t-il des commentaires à faire sur ces subventions ?

MME LEBLANC : *Alors c'est plutôt une question, notamment concernant le foot qui est passé de 7 775€ à 15150 €. L'année dernière ils avaient donc 7 775€, je voudrais juste savoir pourquoi. En plus il y a l'alliance avec Arc Ange, donc je voulais essayer de comprendre.*

M. le Maire : *Alors c'est vrai que je dois vous concéder que ça fait cher le but.*

MME LEBLANC : *Oui, je trouve.*

M. le Maire : *Oui je trouve aussi que ça fait cher le but, sauf que sur cette problématique et on en a souvent discuté car j'ai été président d'un club de foot, je sais ce que ça coûte en termes d'engagement, en termes de licences, et quand on va jouer à un niveau régional en termes de déplacements. Aussi quand un club comme*

Carcans Lacanau Médoc Océan a une subvention municipale de 30 000€, ceux qui jouent au même niveau sont à peu près pareil, et puis dès qu'on passe encore dessus ça prend d'autres proportions. Sauf qu'aujourd'hui notre attente c'est quand même d'avoir des résultats.

MME LEBLANC : *Et au rugby, ils ont les mêmes subventions ?*

M. le Maire : *Alors pour le rugby, on en discute tout à fait franchement avec le Président du rugby puisqu'on a augmenté petit à petit sa subvention, et quand on discute je lui demande quel est le projet du club et donc il présente le projet du club mais finalement il nous dit que le financement est un peu plus facile pour le rugby parce que ça attire beaucoup plus les partenaires. Ils ont donc beaucoup plus de partenaires que les footeux et ils ont des recettes aux stades qui sont plus importantes, parce qu'il y a aussi beaucoup de spectateurs. On ne se réchauffe pas quand on va au match de foot et on est quelques-uns à se geler dans la tribune.*

Donc le rugby a une facilité pour aller chercher les partenaires extérieurs mais on a aussi fait beaucoup d'investissements là-bas puisqu'on leur a doublé les vestiaires, on a fait beaucoup de choses et on a de très beaux équipements maintenant. Donc moi aussi qui suis fan de ballon rond et qui ai entraîné mes crampons pendant 40 ans, quand je regarde le lundi matin les scores je me dis « bon, il va falloir faire quelque chose ». Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a un projet sportif qui en cours, ils nous l'ont déjà proposé. Est-ce qu'il aboutira ? Je ne sais pas. Mais je les ai déjà sonnés en disant « on est gentils là, mais il va falloir que ça bouge ».

MME LEBLANC : *Et autre question mais je pense avoir peut-être la réponse, le Voile Lacanau Guyenne c'est pareil, on était à 10 000€ de subvention et on a 9 850€ d'augmentation. Ce doit être de l'investissement mais je voudrais vérifier.*

M. le Maire : *Oui.*

MME LEBLANC : *OK.*

M. le Maire : *Et ça a été bien géré puisqu'on a eu de grosses difficultés avec VLG. Il y a 4 ou 5 ans, on s'en voyait, on n'arrivait pas à joindre les 2 bouts, on se demandait comment ils allaient pouvoir poursuivre leur activité. Et là aussi ils ont eu un beau projet et finalement ils ont des résultats financiers et sportifs. J'étais tout à l'heure au VLG à 15h30, on est allé faire une petite visite car ils partaient en Sardaigne pour le Championnat d'Europe. Ils étaient 8 à partir et avec du matériel plutôt performant. Donc ils partaient de loin et aujourd'hui ils ont de très bons résultats, à la fois sportifs et financiers. Donc bravo le VLG.*

MME LESCOMBE : *Bonsoir à toutes et à tous. Je n'ai pas de questions mais simplement pour vous signifier que comme chaque année, de par mon implication au Comité Directeur du Club de Judo, je ne prendrai pas part au vote. Mais uniquement pour le judo. Merci.*

M. le Maire : *Donc vous votez contre le judo ?*

MME LESCOMBE : *Non je ne vote pas contre, je ne prends pas part, ce n'est pas la même chose.*

M. le Maire : *Parfait, on a bien compris. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.*

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DECIDER d'allouer les subventions 2022 aux associations, telles que déclinées suivant le document ci-annexé.

Les subventions à caractère événementiel sont conditionnées à la réalisation des événements auxquels elles se rapportent. Elles seront versées après transmission par les associations des factures justifiant des dépenses liées à la manifestation.

Un acompte pourra éventuellement être versé avant la manifestation après étude des requêtes au cas par cas.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N° DL13042022-12 : Délibération portant modification du tableau des emplois permanents

Par délibération en date du 28 septembre 2017, la Ville de Lacanau s'est dotée d'un nouveau tableau des emplois permanents recensant l'intégralité des emplois de la collectivité. Ce tableau doit être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la structure des emplois.

La présente délibération porte sur la création d'un poste dans le cadre d'une situation d'inaptitude totale et définitive pour raisons de santé à ses fonctions d'un agent titulaire.

1. Création d'un poste d'agent technique polyvalent du pôle de l'Ardilouse

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'agent technique polyvalent du pôle de l'Ardilouse, à temps complet, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C).

Cette création intervient dans le cadre de la stagiairisation d'un agent contractuel ayant procédé pendant 4 ans au remplacement d'un agent titulaire sur ces mêmes fonctions ; l'agent titulaire au grade d'agent de maîtrise principal ayant été déclaré inapte totalement et définitivement à ses fonctions et devant bénéficier d'une période préparatoire au reclassement dite PPR.

L'emploi est ouvert aux agents du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux comprenant les grades suivants :

- Adjoint technique territorial
- Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
- Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2313-3,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le Comité Technique du 28 mars 2022,

VU l'avis de la Commission finances, marchés publics et ressources humaines du 6 avril 2022,

VU le budget de la commune – chapitre 012 – charges de personnel,

VU le tableau des emplois permanents dans sa version du 16 mars 2022,

Considérant la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs telle qu'exposée dans les propos introductifs de la présente délibération,

MME FRITSCH : *Bonsoir à tous. Par délibération du 28 septembre 2017, la ville de Lacanau s'est dotée d'un nouveau tableau des emplois permanents recensant l'intégralité des emplois de la collectivité. Le tableau des emplois permanents doit être mis à jour selon l'évolution des effectifs de la ville, donc la présente délibération propose la création d'un emploi d'Agent Technique Polyvalent au pôle de l'Ardilouse ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.*

Le but est la stagiairisation d'un agent occupant le poste en tant que contractuel remplaçant depuis 4 ans. en effet l'agent titulaire du poste qui était absent pour raison de santé a été déclaré inapte totalement et définitivement à ses fonctions et à son grade, il ne reviendra donc jamais sur son poste et il doit bénéficier d'un reclassement. Le remplaçant peut donc être stagiairisé.

Néanmoins l'agent à reclasser doit conserver son poste dans l'attente de l'issue de sa situation de reclassement, d'où le besoin de créer ce poste. Donc considérant la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs tel qu'exposé dans les propos introductifs de la présente délibération, le Conseil Municipal de la commune est invité à délibérer pour créer un emploi permanent d'Agent Technique Polyvalent du pôle de l'Ardilouse à temps complet conformément aux propos introductifs et aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération et dire que les crédits nécessaires sont inscrits aux BP 2022 et suivants de la commune.

M. le Maire : Merci Madame FRITSCH. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur cette délibération ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

CREER un emploi permanent d'agent technique polyvalent du pôle de l'Ardilouse à temps complet conformément aux propos introductifs et aux éléments figurant dans le tableau annexé à la délibération.

ARTICLE 2

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits aux B.P. 2022 et suivants de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

N°DL13042022-13 : Concession de service public pour la gestion du pôle sportif de l'Ardilouse et du golf du Baganais – Choix du mode de gestion

Rapporteur : Jérémy BOISSON

La Ville de LACANAU (ci-après « la Ville ») est propriétaire du pôle sportif Ardilouse.

Le Pôle de l'Ardilouse est issu d'une volonté municipale des années 1980 d'ouvrir cette zone en retrait du littoral aux loisirs, au tourisme et au résidentiel.

Construit dans les années 1980, il a été principalement consacré à l'activité tennis et en 2017, un changement majeur s'est opéré avec la transformation de certains courts de tennis pour la réalisation d'équipement destinés à de nouveaux sports (padel, beach sports). *et aussi la modernisation des différents terrains*

L'accession de la Ville à la propriété de ce site s'est faite en deux temps :

- en 1997, la dissolution du Syndicat mixte de la Zone d'Aménagement Touristique de Lacanau a conduit au transfert gratuit de la propriété du site à la Ville, sous forme de possession réelles et de baux, lesquels étaient en indivision avec le Département de la Gironde.
- en 2017, le Département de la Gironde a cédé gratuitement à la Ville ses parts indivises.

Le Pôle de l'Ardilouse est aujourd'hui un établissement recevant du public (ERP), classé LNX de 4^{ème} catégorie qui intègre :

- un bâtiment principal, pool house , lieu d'accueil qui abrite les tennis couverts et les courts de squash, et également :
 - un espace accueil et des bureaux administratifs
- 14 courts de tennis : 4 courts couverts et 10 extérieurs (dont 2 hors d'usage)
- 2 terrains de padel
- 2 courts de squash
- 1 trinquet

- un club house sonorisé avec vue sur les terrains de squash
- une grande cuisine qui n'est plus utilisée à l'heure actuelle,
- deux salles de 35 m² chacune pour l'organisation de réunion ou de séances de gym douce et pour le tennis de table,
- 1 zone beach sports
- 1 espace fitness *qui est la partie que vous avez autour du parking avec le parcours de sport qui a été installé il y a quelques années*
- 1 parking arboré
- la maison du gardien
- le club house du club de rugby, un terrain de rugby et ses vestiaires (qui sont hors projet)
- *et également hors projet les anciens terrains de paddel où aujourd'hui vous avez une concession qui est également un espace de fitness*

Le golf du Baganais de 9 trous situé aux abords immédiats du site appartenait également au Syndicat mixte et son transfert à la Ville s'est fait dans les mêmes conditions que mentionnées précédemment. On en a d'ailleurs parlé lors du dernier Conseil Municipal.

À l'heure actuelle, le site est occupé comme suit :

- l'espace d'hébergement fait l'objet d'un bail emphytéotique administratif au profit de l'UCPA ;
- le golf du Baganais a été pris à bail par l'UCPA (résiliation à venir à effet de l'entrée en vigueur du nouveau mode de gestion du Pôle Ardilouse et au plus tard le 31 mars 2027), *c'est ce que nous avons délibéré lors du dernier Conseil Municipal ;*
- les autres espaces du site font l'objet de conventions d'occupation annuelles ou à l'heure au profit d'associations sportives et d'encadrants.

Le pôle de l'Ardilouse (à l'exception du centre d'hébergement) et le golf du Baganais étant proches géographiquement, ils présentent des complémentarités variées, notamment en termes de public, et concourent à l'offre et à la dynamique sportive de la Ville qui souhaite que l'exploitation de ces deux équipements contribuent :

- au développement du sport santé notamment pour la population résidente ;
- à l'attractivité et à la notoriété de la Ville ;
- au maintien et au développement des activités sportives municipales.

L'exploitation d'un tel équipement par la Ville entre dans ses compétences dès lors qu'elle dispose, en application de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, de la clause générale de compétence.

En outre, on rappellera qu'en vertu de l'article L. 1111-4 du code général des collectivités territoriales, les compétences en matière notamment de sport et de tourisme constituent des compétences « partagées » entre les trois niveaux de collectivités territoriales.

Dans ces conditions, la Ville peut parfaitement faire procéder sous son contrôle à l'exploitation du Pôle de l'Ardilouse (à l'exception du centre d'hébergement) et du golf du Baganais dans le cadre d'un contrat de concession de service public de type délégation de service public conclu sur le fondement des dispositions du code de la commande publique et du code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, l'avis du Conseil municipal est sollicité sur les points suivants :

- Le choix du montage juridique pour déléguer la gestion de ce service public ;
- Les caractéristiques des prestations que devra revêtir le futur contrat et les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire.

Le choix du mode de gestion suppose pour la Ville de se positionner sur quatre points distincts :

- le choix d'une gestion directe ou externalisée du service (régie ou contrat)
- le choix du contrat support de l'externalisation de la gestion du service (marché public / concession),
- le choix du type d'opérateur auprès duquel le service sera externalisé (société publique de type SPL, société d'économie mixte de type SEMOP, opérateur privé),
- la détermination des contours du contrat et de la nature précise des prestations qui seront externalisées.

Vous avez en annexe le rapport complet qui précise évidemment tous les éléments de l'analyse des différents modes.

Le nouveau mode de gestion doit être adapté aux enjeux suivants :

1. - **l'optimisation du service rendu aux usagers** : l'objectif est d'assurer un service de qualité aux usagers. *Alors bien que depuis 2017 on ait modernisé l'ensemble des équipements, on reste limité du fait que maintenant il faille faire des investissements lourds pour passer à une étape supérieure. Et j'en profite pour évidemment pour remercier les services qui se sont attelés à moderniser le pôle et qui ont fait un travail remarquable.*
2. - **la maîtrise du service**, à la fois sur le plan de l'information, du fonctionnement mais également sur le plan financier ;
3. - **la maîtrise et la gestion des risques** de différentes natures (technique, financier, humains, etc.).
4. - **le financement des investissements** en matière de travaux et de fonctionnement du service.

Choix d'un mode de gestion :

Les différents modes de gestion envisageables sont les suivants :

- **La gestion directe en régie :**

M. BOISSON : *Pour cette gestion, je ne vais pas rentrer dans le détail, en tout cas on propose de l'écartier parce qu'on ne souhaite pas porter les investissements ni les risques associés, nous proposons donc de passer sur une gestion externalisée.*

Cette première solution repose sur une prise en charge directe par la Ville de la gestion et de l'exploitation.

La Ville assurerait alors, par ses propres moyens, financiers, humains et matériels, l'exploitation des installations et responsabilité du service, dans des conditions conformes aux dispositions des articles L. 1412-1 et suivants, L. 2221-1 et R. 2221-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, la Ville devrait prendre les principales décisions d'organisation et de gestion du service.

En conséquence, la Ville :

- serait responsable de l'organisation et du fonctionnement du service ;
- utiliserait exclusivement son personnel (titulaire ou non titulaire) ;
- supporterait toutes les dépenses quelle que soit leur nature ;
- encaisserait toutes les recettes liées au service.

La gestion en régie doit cependant être exclue dès lors que la Ville ne souhaite pas prendre à sa charge les investissements à effectuer sur le Pôle de l'Ardilouse et le golf du Baganais, ni assumer un risque d'exploitation.

En outre, le recours à la régie directe ne permet pas le jeu de la concurrence, et donc le positionnement et la mobilisation de sociétés spécialisées en matière de gestion d'équipements sportifs dont l'expérience nationale ou internationale peut être bénéfique au service rendu. La régie n'apparaît en conséquence pas adaptée aux objectifs poursuivis par la Ville. Il convient donc de privilégier l'externalisation du service

- **La gestion externalisée :**

L'externalisation de la gestion du service suppose de définir le type de contrat ayant vocation à supporter l'externalisation de ce service.

Sur ce point, deux montages sont traditionnellement opposés : le recours à un marché public et le recours à une concession de service public.

- **Le marché public**

M. BOISSON : C'est toujours pareil, il y a toujours le risque d'exploitation qui demeurerait à la charge de la ville et également la rémunération du prestataire qui serait essentiellement assurée par un prix versé par la ville, donc on propose aussi de l'écartier.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1111-1 du code de la commande publique, un marché public est un contrat à caractère onéreux, passé entre un acheteur (pouvoir adjudicateur ou entité adjudicatrice) et un ou plusieurs opérateurs économiques en vue de la satisfaction de besoins en travaux, fournitures ou services.

Le marché public vise donc à répondre aux besoins d'un ou plusieurs acheteurs en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Il existe une catégorie particulière de marchés publics, dits « marchés globaux », susceptibles d'associer les missions liées aux travaux puis à l'exploitation d'un ouvrage. Le recours à ce type de marché, tel que le marché de performance ou le marché de partenariat, n'est pas opportun en l'espèce :

- le marché de performance est fondé sur la satisfaction d'objectifs de performance tels que l'efficacité énergétique, l'incidence écologique, etc.
Son objet est plus particulièrement réservé à des prestations de travaux et de maintenance des ouvrages. En outre la Ville devrait prendre à sa charge le paiement du titulaire pour l'exécution de la mission relative aux « travaux » sur le Pôle de l'Ardilouse et le golf du Bagonais, en application de l'interdiction du paiement différé ;
- le marché de partenariat a pour objet de confier à un opérateur économique ou à un groupe-ment d'opérateurs économiques une mission globale ayant pour objet la construction, la transformation, la rénovation, le démantèlement ou la destruction d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public ou à l'exercice d'une mission d'intérêt général et tout ou partie de leur financement. Le marché de partenariat peut conduire à l'aménagement, l'entretien, la maintenance, la gestion ou l'exploitation d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels ou une combinaison de ces éléments.
La mise en œuvre d'un marché de partenariat est conditionnée par des exigences de seuils. Surtout, la procédure ne peut être engagée que si l'acheteur démontre que, compte tenu des caractéristiques du projet envisagé, des exigences de service public ou de la mission d'intérêt général dont l'acheteur est chargé, ou des insuffisances et difficultés observées dans la réalisation de projets comparables, le recours à un tel contrat présente un bilan plus favorable, notamment sur le plan financier, que celui des autres modes de réalisation du projet.

Le recours à la procédure du marché public impliquerait donc que la Ville procède a minima en deux temps, et ait recours :

- à un marché public de travaux pour l'exécution des travaux à réaliser
- puis à un marché de prestation de service visant l'exploitation du site.

En tout état de cause,

- **le risque d'exploitation demeurerait à la charge de la Ville.** Dans cette hypothèse, la Ville resterait maître des tarifs facturés aux usagers et de leur évolution, mais elle supporterait l'ensemble des risques associés à l'exploitation (principalement le risque associé au niveau des recettes) ;
- **la rémunération du prestataire est totalement ou essentiellement assurée par un prix versé par la Ville** et non pas par les usagers. Elle n'est pas liée aux résultats de l'exploitation, car le prestataire bénéficie d'une rémunération qui lui est garantie et qui est fixée pour couvrir *a priori* l'ensemble de ses charges fixes et variables prévisionnelles.

Le recours à un marché public paraît donc devoir être écarté en l'espèce, en tant qu'il implique pour la Ville de supporter les investissements à venir et les risques liés à l'exploitation du Pôle de l'Ardilouse et du golf du Baganais

- **Le contrat de concession de type délégation de service public** (affermage, régie intéressée, ou incluant la réalisation de l'ouvrage)

M. BOISSON : *Ici c'est pareil, il y a différents types de contrats. Vous avez donc la délégation de service public qui peut être avec investissement ou sans investissement. Je l'ai déjà précisé, l'idée c'est que les investissements lourds soient supportés par le délégataire, donc le recours à une DSP paraît être la solution la plus adaptée au projet de la ville, en tant qu'elle permet la mise en place d'un contrat unique qui fait supporter les investissements et le risque d'exploitation par le délégataire.*

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales et L. 1121-3 du code de la commande publique,

« La délégation de service public est une concession de services ayant pour objet un service public et conclue par une collectivité territoriale, un établissement public local, un de leurs groupements, ou plusieurs de ces personnes morales ».

Le droit des concessions ayant évolué avec l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 *relative aux contrats de concession*, son décret d'application et l'entrée en vigueur du code de la commande publique le 1^{er} avril 2019, la délégation de service public est aujourd'hui une forme de contrat de concession conclue conformément aux dispositions :

- du code de la commande publique
- du code général des collectivités territoriales.

La concession/délégation de service public peut être :

- avec investissements (travaux)
- sans investissements (exploitation seule).

Le code de la commande publique précise qu'un contrat de concession portant sur des travaux et des

services est une concession de travaux si son objet principal porte sur des travaux. À l'inverse, il sera donc un contrat de service public, si son objet principal vise l'exploitation d'un service, même en présence de travaux.

La caractéristique principale de la concession réside dans le transfert du risque d'exploitation au délégataire (ou concessionnaire) en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix (article L. 1121-1 du code de la commande publique) :

« La part de risque transférée au concessionnaire implique une réelle exposition aux aléas du marché, de sorte que toute perte potentielle supportée par le concessionnaire ne doit pas être purement théorique ou négligeable. Le concessionnaire assume le risque d'exploitation lorsque, dans des conditions d'exploitation normales, il n'est pas assuré d'amortir les investissements ou les coûts, liés à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, qu'il a supportés » (article L. 1121-1 du code de la commande publique).

Ainsi, et concrètement, alors que les prestations prévues dans un marché public sont rémunérées par le paiement d'un prix, **le caractère onéreux d'une DSP réside dans le droit pour son titulaire de se rémunérer sur les résultats d'exploitation. Il assume donc un risque commercial et financier dans l'exploitation du service public concédé, ce qui n'est pas le cas dans un marché public.**

Les mesures de publicité et la procédure à mettre en œuvre seront déterminées par le montant du contrat.

À la différence des marchés, il existe un seuil unique de 5 350 000 €HT qui détermine la nature des obligations de publicité et de mise en concurrence à réaliser.

En dessous de ce seuil, des règles spécifiques (articles R. 3126-1 et suivants du code de la commande publique) s'appliquent (notamment, allègement des formalités de publicité).

En l'espèce, le recours à une DSP paraît être la solution la plus adaptée au projet de la Ville, en tant qu'elle permet la mise en place d'un contrat unique qui fait supporter les investissements et le risque d'exploitation par le délégataire.

Choix du type d'opérateurs

Il importe pour la Ville de déterminer le type d'opérateur auquel elle souhaite confier la réalisation du projet.

Doivent d'emblée être exclues le recours aux sociétés locales, publiques ou mixtes, dont la création suppose :

- pour la société publique locale, *a minima* deux actionnaires publics (Article L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales) ;
- pour la société d'économie mixte locale (Articles L. 1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales), un opérateur économique privé. La société, pour disposer du contrat et assurer la mise en œuvre du projet de la Ville, être préalablement mise en concurrence ;
- pour la société d'économie mixte à opération unique (Article L. 1541-1 du code général des collectivités territoriales), qui associe des personnes publiques et un opérateur privé, ce dernier doit être sélectionné après mise en concurrence pour constituer la société.

Aucune de ces solutions n'est pertinente pour la Ville qui, d'une part ne souhaite pas s'associer dans la gestion du Pôle de l'Ardilouse et du golf du Baganais à une autre personne publique et, d'autre part ne souhaite pas s'investir dans une relation d'actionariat avec une personne privée.

Le choix de recourir, pour la mise en œuvre du projet en cause, à un opérateur économique se présente donc comme la solution la plus pertinente en l'espèce : elle permet d'éviter la lourdeur, inadaptée en

l'espèce, de la constitution d'une société et des contrôles qui doivent être mis en œuvre par la Ville.

Le recours à un opérateur économique dans le cadre d'une délégation de service public permet à la Ville de choisir, dans le cadre d'une seule procédure (la mise en concurrence), le meilleur candidat à la réalisation de son projet parmi des opérateurs intervenant dans le domaine.

Elle assurera par la suite le contrôle sur le concessionnaire conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales et le contrat.

M. BOISSON : *Donc aujourd'hui on a plusieurs DSP, que ce soit les crèches, que ce soit les golfs, que ce soit aussi le casino par exemple, et ça nous permet effectivement de contrôler les évolutions du contrat et de vérifier chaque année l'évolution et le bon fonctionnement ou non puisqu'on a un rapport que l'on présente en Conseil municipal, et le cas échéant on peut se retourner et on peut agir pour améliorer la situation.*

Eu égard à l'analyse comparative des modes de gestion envisageables, le recours à une externalisation du Pôle de l'Ardilouse et du golf Baganais paraît être la solution la plus adéquate.

En l'espèce, la délégation de service public sous forme concessive apparaît être le mécanisme le plus adapté tant pour la Ville que pour le développement même du site : le recours à un opérateur économique dont l'activité est dédiée à la gestion d'équipements sportifs permettra de dynamiser l'offre proposée sur le site.

Aussi, après une étude attentive des différents modes de gestion du Pôle de l'Ardilouse et du golf du Baganais, il est proposé de faire le choix de la délégation de service public, pour les motifs énoncés ci-dessus.

Impact sur le personnel :

Le choix de recourir à une concession pour l'exploitation du Pôle de l'Ardilouse et du golf du Baganais aura des impacts différents pour les agents fonctionnaires titulaires et les agents contractuels :

- **Agents fonctionnaires :**

En application de l'article 15 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et du décret n°2020-714 du 11 juin 2020 relatif au détachement d'office, les agents fonctionnaires peuvent être détachés d'office sur un contrat de travail conclu à durée indéterminée auprès de l'organisme d'accueil. La durée du détachement est égale à celle de la durée du contrat de concession. Le contrat de travail comprend une rémunération au moins égale à la rémunération perçue par l'agent à la date du transfert et ne peut être inférieure à celle versée pour les mêmes fonctions aux salariés de la personne morale de droit privé.

Les services accomplis en détachement dans l'organisme d'accueil sont assimilés à des services effectifs dans le cadre d'emploi dont relève l'agent. En cas de renouvellement du contrat ou de conclusion d'un nouveau contrat de concession, le détachement du fonctionnaire est renouvelé d'office. À tout moment, le fonctionnaire peut solliciter sa radiation des cadres et obtenir le versement d'une indemnité ou une fin de détachement dans le cas d'une mutation. Cependant, comme l'indique clairement l'article 76 de la loi du 6 août 2019, le détachement d'office en cas d'externalisation des services est une possibilité laissée à la libre disposition de l'autorité territoriale (opérationnel depuis le décret du 14 juin 2020).

- **Agents contractuels :**

Le statut des agents contractuels communaux est régi par le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatifs aux agents contractuels de droit public de la fonction publique territoriale. Dans le cadre de la concession, c'est l'article L1224-3-1 du code du travail qui s'applique. Aussi, le contrat proposé reprend les clauses substantielles du contrat dont les agents sont titulaires, en particulier celles qui concernent la

rémunération. En cas de refus des agents d'accepter le contrat proposé, leur contrat prend fin de plein droit. La personne morale ou l'organisme qui reprend l'activité applique les dispositions de droit public relatives aux agents licenciés.

Chaque agent fonctionnaire ou contractuel sera reçu individuellement par la Direction des Ressources Humaines afin d'étudier sa situation.

Le comité technique a été consulté le 5 avril 2022.

Calendrier du projet :

Il est prévu le lancement de la consultation pour le contrat de délégation de service public dans le courant du deuxième trimestre 2022. La durée de la consultation (publicité, candidatures, offres, négociations) est estimée à environ un an.

Cette procédure se déroulera selon les principales étapes suivantes :

- délibération du conseil municipal sur le principe de la délégation de service public et le lancement de la procédure ;
- publication d'un avis de concession ;
- réception des candidatures par les services de la Ville ;
- analyse et sélection des candidats par la Commission de délégation de service public ;
- réception des offres par les services de la Ville ;
- analyse et avis de la Commission de délégation de service public sur les offres initiales et les négociations ;
- décision du Maire sur le lancement d'une négociation et invitation des candidats à négocier ;
- négociations avec le(s) candidat(s) ;
- réception, analyse et choix du Maire sur les offres finales ;
- délibération du conseil municipal en fin de procédure sur le choix du Maire, et l'autorisant à signer le contrat.

Caractéristiques essentielles du contrat de concession envisagé :

Le contrat envisagé sera conclu pour une durée entre 15 et 20 ans à compter du premier trimestre 2023, *puisqu'il s'agit aussi de supporter les investissements à partir du premier trimestre 2023.*

Le contrat envisagé est un contrat de délégation de service public qui confie au délégataire la responsabilité de l'exploitation du Pôle de l'Ardilouse (à l'exclusion du centre d'hébergement) et du golf du Baganais, propriétés de la Ville.

Comme dans toute délégation de service public, les tarifs pratiqués par le délégataire sont approuvés par l'autorité délégante.

Le concessionnaire exploite le service à ses risques et périls.

Pendant toute la durée de la délégation, la Ville en tant qu'autorité délégante exerce un contrôle permanent sur les conditions d'exécution du contrat, et sur le respect par le concessionnaire de ses obligations.

Le contrat aura pour objet la gestion et l'exploitation du Pôle de l'Ardilouse et du golf du Baganais afin de contribuer, notamment, au développement des activités sportives municipales.

Les ouvrages exploités sont le Pôle Ardilouse (à l'exception du centre d'hébergement) et le golf du Baganais.

Le délégataire aura pour mission de :

- positionner le sport santé au cœur du projet (promotion de l'activité physique auprès de tous les publics, prévention de certaines maladies et promotion du bien être psychique par le sport);
- favoriser l'inclusion de tous les publics (accessibilité PMR, offres adaptées à tous les publics, accueil des familles avec un espace « kids ») ;
- valoriser les associations déjà présentes à l'Ardilouse en les maintenant en place sur le site et en maintenant ou développant leur niveau d'activité actuel ;
- garantir le maintien des activités sportives municipales et les activités de vacances sur le pôle de l'Ardilouse ;
- prévoir de nouveaux équipements sportifs notamment pour répondre à l'ambition « pratique sportive tournée compétition », et prioriser l'écoconception de ces équipements ;
- proposer un espace de restauration et de convivialité ;
- mettre en œuvre un programme d'activités, d'exploitation et d'investissements vertueux d'un point de vue sociétal et environnemental (conservation des ressources, achat de produits et équipements responsables, gestion efficace des déchets, favoriser la biodiversité, etc.).

S'agissant des investissements, le délégataire aura à sa charge :

- les investissements concernant la réhabilitation et la mise aux normes des installations bâties, des infrastructures, et les constructions neuves ;
- les investissements de modernisation et de renouvellement des équipements sportifs ;
- les investissements de diversification et de développement des activités.

M. BOISSON : Vous avez en dessous un tableau qui résume une première version de ce que nous avons relevé qui était a minima nécessaire.

Sont ainsi prévus les investissements suivants :

ARDILOUSE	GOLF DU BAGANAIS
Travaux bâtiment principal + mise aux normes (y compris modernisation sanitaires)	Travaux club house + mise aux normes et des pratiques
Remise en état d'une offre de bar/restauration (hors matériel)	Réfection du système d'arrosage
Aménagement d'un tiers lieu pour les associations dans le bâtiment principal	Réalisation d'un bâtiment de stockage du matériel (25 à 30 m ²)
Travaux bâtiment trinquet (y compris modernisation sanitaires)	
Réalisation d'un bâtiment de stockage du matériel (25 à 30 m ²)	
Accès PMR extérieur	

Le contrat vaudra autorisation d'occupation du domaine public de la Ville.

La valeur du contrat est estimée au chiffre d'affaires hors taxe estimatif du concessionnaire attendu, soit :

Valeur totale 20 ans – à euros constant)
7 000 000 €

Une subvention de fonctionnement pourra être accordée.

Le délégataire, responsable du fonctionnement du service, l'exploitera à ses risques et périls.

Il sera responsable de l'exploitation du service qu'il assure, ainsi que de toutes les conséquences dommageables qui pourraient en résulter. À cet égard, il sera responsable à la fois au niveau contractuel et réglementaire de la qualité du service public et du bon fonctionnement des ouvrages qui lui auront été remis.

La convention fixera les tarifs des activités sportives proposées sur le site et les autres prestations du délégataire.

Le délégataire devra contracter l'ensemble des assurances lui permettant de couvrir les risques inhérents à l'activité.

La rémunération du délégataire sera composée :

- des recettes liées à la perception des redevances pour service rendu sur les usagers du Pôle de l'Ardilouse et du golf du Baganais.
- des recettes annexes (liées à l'exploitation des équipements et des espaces mis à disposition).

VU les articles L1411-1 et suivants et R1411-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le rapport présenté ci-avant et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L1411-4 du code général des collectivités territoriales, présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire ;

CONSIDERANT qu'il est proposé d'adopter le principe d'une gestion déléguée par la voie d'une concession de service (délégation de service public) à une entreprise spécialisée pour l'exploitation et la gestion du pôle sportif de l'Ardilouse et du golf du Baganais, pour une durée maximale de 20 ans, au vu du rapport de principe susvisé ;

CONSIDERANT l'avis du comité technique en date du 28 mars 2022 ;

CONSIDERANT l'avis du comité technique reconvoqué en date du 5 avril 2022 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines rendu lors de sa réunion du 6 avril 2022 ;

M. le Maire : *Merci Monsieur BOISSON pour cette succincte présentation. C'est normal, il y avait des chapitres que l'on ne peut pas éviter, on est sur un point important quand même, sur une proposition de délégation. Mais ce dossier il commence à durer et c'est normal qu'en séance la présentation doit être complète. Et juste préciser, parce que c'est un vrai dossier politique quand même, que vous avez vu lors du dernier conseil, on proposait de*

pouvoir résilier le bail qui nous liait sur le Golf avec le partenaire historique du site, l'UCPA, puisqu'ils arrivent presque en fin d'OAT. Parce qu'à l'époque, c'était pour 40 ans avec finalement peu d'obligations. Le Golf était neuf à l'époque et aujourd'hui on se retrouve avec un Golf qui est très utilisé, qui fonctionne plutôt bien mais où les investissements à apporter ne sont pas permis par l'UCPA. Donc puisque ça s'arrête en 2027, il faut rentabiliser derrière. Et je n'ai pas dit aujourd'hui que l'UCPA sera le prochain repreneur. Mais vous savez le problème qu'on a eu sur le Golf de la Méjanne à l'époque où l'on a eu une belle offre de Bluegreen. Seulement depuis Bluegreen a été racheté par Ugolf. Il va donc falloir être aussi très vigilants sur les futures DSP sur les golfs.

Là ça posait ce problème d'investissement et on le voit aussi à travers le travail qu'on avait engagé en 2014 sur l'animation de ce pôle, on n'est pas à la hauteur de ce qu'on avait envisagé pour le pôle de l'Ardilouse, sur tous les sports de balle et autour de toutes ces activités. Donc aujourd'hui de forts investissements sont amenés aussi sur le Pôle de l'Ardilouse autour bien sûr des tennis, des trinquets, des paddles et de tous les équipements. On a donc rénové le trinquet et c'est plutôt en bon état. Et il y a des travaux à faire sur les toitures et il y a aussi peut-être à imaginer un modèle qui permette de dynamiser ce site pour en faire un véritable lieu de vie.

Mais ce n'est pas encore ça aujourd'hui, on n'a pas obtenu ce que l'on souhaitait réaliser. Et il s'est avéré que de par notre activité, des opérateurs se sont manifestés, ce qui nous a laissé penser que sur une DSP, on pourrait peut-être avoir un résultat intéressant pour mener ces 3, 4 ou 5 millions d'euros d'investissements qui pourraient permettre de rajouter des activités. Et puis il y a une fédération qui souhaiterait s'installer sur le site de sport de balles, je ne cite pas laquelle puisqu'aujourd'hui on est en séance pour la DSP. Il y a donc des beaux projets, et mettre en concurrence à la fois le Golf et le pôle de l'Ardilouse et lancer cet appel d'offres va nous permettre d'attirer les plus gros opérateurs qui veulent développer ces activités de sport de balles.

Alors ce site aujourd'hui il fonctionne, mais il s'agit d'en faire un lieu de vie et puis bien sûr de préserver les activités puisque dans la DSP seront préservées par convention les activités des associations qui sont déjà sur le site. Donc pas de problème de ce côté-là. Et ensuite préserver aussi le bien-être de notre personnel puisque vous avez vu tout à l'heure qu'on a délibéré sur un emploi, et ce sont des emplois qui sont aussi dans la DSP bien sûr. On conservera bien sûr leurs grades et leurs fonctions dans ce cas de mise à disposition. Les agents sont au courant de ce qui va se passer, on a déjà débattu avec eux, pour qu'on les amène aussi finalement à trouver un vrai bonheur dans une future DSP, avec un opérateur, avec une remise en question sur le site et puis avec des gens qui vont peut-être amener une autre vision des choses sur ce pôle de l'Ardilouse.

Vous avez vu quand même à travers la délibération qui vous est proposée qu'on a beaucoup travaillé sur le sujet pour pouvoir lancer cette DSP, mais derrière le résultat qu'on attend, il va falloir qu'il soit à la hauteur de nos ambitions. S'il n'est pas à la hauteur, on continuera à gérer comme on le gère aujourd'hui. On attendra peut-être la fin de 2027, quoiqu'on n'attendra pas parce que le réseau d'eau, il faut y aller et il faut investir. Mais on se retournera peut-être. Et si on n'a pas une proposition à la hauteur de nos attentes sur le Golf et le Pôle, la DSP n'ira pas au bout.

Dans cette salle, on a eu souvent des négociations musclées avec les opérateurs, que ce soit sur l'eau, l'assainissement, mais aussi les golfs et d'autres. On sait le faire, on a pris l'habitude quand même de bien défendre les intérêts des canaulais. Donc sur ce sujet-là on sera très vigilant pour que le site soit le plus beau possible dans les années à venir avec les investissements qui vont être portés, et ils vont être portés très rapidement, dès le début de la délégation. Et ça c'est le but de toute délégation. Parfois on étale dans le temps, sur l'eau ou l'assainissement, quand il y a des grands travaux, mais là il va falloir aller vite et les opérateurs qui se sont manifestés ont envie d'aller vite. Est-ce que vous avez des commentaires sur cette DSP ?

M. MAS : *Le commentaire, c'est déjà sur l'emprise foncière qui est concernée, parce que même s'il y a une présentation du projet, en fait on est sur une présentation avec des infrastructures. Et dans ce projet, s'il peut aboutir et attirer du monde, il y a aussi des stationnements et aujourd'hui sur ce pôle, il y a 2 zones de stationnement je dirais. Il y a celle qui en bas au niveau de ce que j'appellerai le 15, et il y a celle qui est sur la voie d'accès de l'autre côté, au niveau des As et des Cracks. Donc après, il s'agit de savoir ce qui pourrait être prévu en matière de stationnement et savoir si c'est intégré ou pas, savoir si ça reste dans l'entretien de la collectivité, mais aujourd'hui si on regarde d'autres secteurs en DSP, les stationnements sont compris.*

Ça c'était un premier point. Sur un autre point et c'est toujours pareil, les enjeux attachés au choix du nouveau mode de gestion. Vous mettez 4 enjeux d'optimisation de service rendu avec notamment la maîtrise du service,

la gestion des risques et le financement des investissements. Donc aujourd'hui, je ne vois pas encore un enjeu qui est fort et dont j'avais déjà parlé sur d'autres sujets. Je ne comprends pas aujourd'hui comment quand on lance une DSP, on peut ne pas parler de l'Agenda 21 qu'on a sur notre commune. C'est obligatoire de parler de l'Agenda 21.

Alors on va parler de la gestion des déchets et si je vais plus loin on retrouve un peu d'environnement avec « mettre en œuvre un programme d'activités d'exploitation et d'investissement vertueux d'un point de vue sociétal et environnemental » ou « ressources, achat des produits, équipements responsables ». OK. Mais moi je crois qu'aujourd'hui il faut accentuer sur la collectivité cette notion d'Agenda 21, ça ne doit pas être que de la communication, ça doit être des faits réels.

M. le Maire : Ça ne va pas faire plaisir à certains.

M. MAS : Je dis justement qu'il faut vraiment l'accentuer, personne n'était visé. Et après un point important dont j'avais justement parlé dans une commission par rapport à la problématique des énergies renouvelables et de la transition énergétique, c'est vrai que vous faites faire une étude sur les bâtiments communaux, or je vous avais dit que nous aussi on avait lancé une étude dans le cadre de la campagne à l'époque. Et justement ce site du tennis couvert était un bâtiment qui pouvait largement accepter du photovoltaïque en toiture. C'était l'un des sites où justement il y avait l'une des plus belles toitures avec une possibilité technique.

Après si ce n'est pas faisable, ce n'est pas faisable et on ne le met pas. Mais si c'est faisable je crois qu'il serait intéressant de pouvoir intégrer les énergies renouvelables comme enjeu majeur, en plus de l'approche environnementale et de l'Agenda 21. Mais les énergies renouvelables sont un enjeu majeur et là on ne les voit pas, si ce n'est effectivement la ressource en eau, mais pour moi l'eau n'est pas une énergie renouvelable. Voilà ce que je pouvais ajouter par rapport à ça, mais n'y voyez aucun ombrage sur la qualité de l'Agenda 21. Merci.

MME LEBLANC : Alors moi c'est plus sur la modélisation économique, concernant notamment le montant des travaux. Si vous avez fait le choix de tendre vers une DSP pour porter l'investissement, c'est que vous devez quand même avoir une idée du montant de l'investissement, surtout quand on l'étale sur 15-20 ans. Parce qu'en fait quand je vois que la valeur du contrat est estimée à 7 millions d'euros, ce n'est ni plus ni moins que le chiffre d'affaires, et je trouve ça assez faible en fait 350 000€ par an sur 20 ans.

M. le Maire : C'est le minimum.

MME LEBLANC : On est d'accord. Mais du coup, je voudrais comprendre et éventuellement savoir le comment vous avez estimé le montant des travaux pour définir une telle durée et comprendre la modélisation. Et après, je voulais savoir également combien il y avait d'agents qui étaient éventuellement concernés par ce passage en délégation ?

M. le Maire : Alors les agents, je vous réponds tout de suite, ils sont 3 avec possibilité de mobilité, mais il y en a au moins 2 qui nous ont assuré qu'ils voulaient rester sur le site et travailler avec le futur opérateur. La durée c'est bien sûr pour porter les amortissements des investissements, mais mettre des montants d'investissement aujourd'hui ça serait un peu maladroit, parce qu'on veut justement que les opérateurs se déterminent et par rapport à leurs projets on pourra réfléchir. Après ils ont bien sûr la liste des travaux qui vont être faits sur le site, mais plus ils seront ambitieux, plus ils proposeront d'investir et de pouvoir créer de nouvelles recettes. Donc on ne se bloque pas sur les réalisations de celles-ci, l'intérêt c'est que le pôle dégage des recettes supplémentaires puisqu'il y a encore des terrains où l'on pourra recevoir des équipements sportifs, et c'est bien le projet de plusieurs d'entre eux. Donc aujourd'hui, ils ont tout à gagner à réaliser des recettes supplémentaires.

MME LEBLANC : J'oubliais quelque chose : concernant la maison d'hébergement qui n'est donc pas considérée dans le projet, je voulais savoir si elle avait déjà une destination ou si vous aviez réfléchi à ce qu'elle allait devenir ?

M. le Maire : Il y a quelqu'un dedans, On va essayer de ne pas le mettre dehors quand même.

MME LEBLANC : Bien sûr, mais à terme ?

M. le Maire : Il n'est pas encore à la retraite le pauvre. Vous allez le vieillir, je vais lui répéter.

MME LEBLANC : *Donc à partir du moment où il ne sera plus gardien du tennis en fait.*

M. le Maire : *En général sur un pôle comme ça, il y a toujours une maison de gardien. Que ce soit à Primerose ou ailleurs, on a une maison de gardien. Oui, ce n'est pas parce que Primerose est à Caudéran que Primerose n'est pas un club de tennis avec un entretien. Et puis vous savez, entretenir l'Ardilouse ce n'est pas tous les jours facile. Parce que vous avez ces 3 agents mais vous en avez d'autres qui interviennent sur le site, et c'est un site qui peut devenir un site majeur sur plusieurs sports de balles. Donc ça c'est plutôt intéressant.*

Quant à l'Agenda 21, on pourrait peut-être y faire un peu plus référence si vous en êtes d'accord, mais il y a quand même déjà pas mal de référence dans le contrat. Après, des parkings il y en a 3. Il y en a un qui est à côté du stade et dont les gens se servent beaucoup pour aller au Pôle, il y a le parking derrière et il y a des projets qui sont sur ce terrain-là, vous regarderez le zonage de ce terrain, et il y a le parking bien sûr qui est sur la route de l'Aubarède, mais il y a aussi tout l'aménagement que l'on peut faire autour. Regardez où se garent les gens aujourd'hui quand il y a un match de rugby, c'est souvent le long de la voie et il y a tout à fait la largeur pour peut-être accompagner une réalisation de parking. J'en ai poussé deux, dimanche dernier, qui étaient ensablés à cet endroit. Donc c'est juste à côté, c'est bien. Donc bien sûr que le stationnement dans le secteur est une opération à prendre en compte, après il peut y avoir des poches. Et puisque vous parlez de stationnements qui ne sont pas obligés d'être à côté de l'équipement, le PEMB est à proximité puisqu'il est en face du Casino. Donc il y aura le parking du PEMB qui sera là. Je donne à présent la parole à Jérémie.

M. BOISSON : *Si vous me permettez de rebondir puisqu'on parle de l'Ardilouse j'en profite, il ne faut pas faire d'amalgame, l'Agenda 21 ce ne sont pas juste des propositions, des axes et des actions écologiques et environnementales, c'est surtout quelque chose qui nous permet d'avoir une ville qui est durable, c'est le développement durable. Donc le projet de faire une DSP pour améliorer le service à cet endroit-là, c'est clairement un axe de développement durable. Pourquoi ? Parce que quand on a fait l'analyse pour l'Agenda 21, la population a répondu à plein de questions et de cette analyse il est ressorti que faire du sport à Lacanau était l'un des axes principaux que la population appréciait et voulait même amplifier et conserver. Donc faire cette action de DSP pour améliorer ce service à cet endroit, c'est clairement répondre à l'une des actions de l'Agenda 21 déjà dans sa nature. Et ensuite évidemment comme dans toute délégation et toutes les actions que l'on mène et tous les contrats que l'on peut signer, on regarde l'impact environnemental des délégataires et ce qui est proposé.*

M. le Maire : *C'est vrai tu as raison, quand ils rendent leurs dossiers, on regarde toujours. Je ferai encore un petit commentaire encore un peu politique pour terminer, mais l'écologie je la vois positive et je la vois sans que l'on ait besoin d'ayatollah qui nous tirent les oreilles en permanence. Et le résultat de l'élection m'a conforté dans ma décision, le volet principal du développement durable, pour moi c'est la place de l'Homme, c'est le volet social. Et la place de l'Homme sur Terre, on l'oublie un peu aujourd'hui, donc c'est surtout là qu'il faut se concentrer. Et l'écologie positive, c'est aussi ça.*

Donc les piliers on les a, les axes sont là et notre Agenda est en route, et à chaque fois qu'on prend des décisions on a toujours ce fil rouge qui nous mène au bout de nos projets. Donc ce que tu as relevé dans le cahier des charges était tout à fait juste et on observera avec attention ce que les futurs partenaires ou les futurs opérateurs vont pouvoir nous proposer sur ce sujet. Mais ils sont tous plutôt armés maintenant sur ce sujet, ils savent que c'est important.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

APPROUVER le principe de recours à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du pôle sportif de l'Ardilouse et du golf du Baganais dans le cadre d'une concession de service pour une durée de 15 ou 20 ans.

ARTICLE 2

APPROUVER les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 3

AUTORISER Monsieur le Maire à engager une procédure de concession de service et à lancer l'avis d'appel public à la concurrence tel que défini par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et au décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession (article R3126-3 du code de la commande publique), qui conduira à la désignation de l'exploitant du pôle sportif de l'Ardilouse et du golf du Baganais.

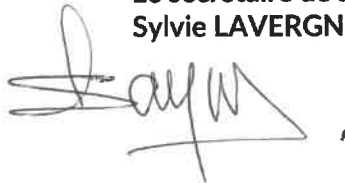
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 21h35

Le secrétaire de séance
Sylvie LAVERGNE



Le Maire
Laurent PEYRONDET

